LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

JUIN 1732.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXXII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible : pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere *Niceron*, *Barnabite*, à present 17. vol. : Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, *12.* vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, *6. Tomes, 11. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît aussi bien que de la* Bibliotheque Italique *& des Mémoires du* P. Niceron, *un Volume tous les trois mois.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Juin 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. ENtre les effets surprenans que la nature nous presente de tems en tems, on en a vû peu de plus étrange que le funeste accident arrivé à Cesene *, & que je vais mettre devant les yeux du Lecteur dans la Dissertation suivante, qui paroit en forme d'une Lettre écrite au Pere Hippolite Bevilagua, par le Marquis Scipion Maffei. Ce qui m'a engagé à donner ici une place à cette Piece, est l'accueïl favorable qu'elle a reçu des Sçavans : Je crois d'ailleurs faire quelque plaisir aux curieux Naturalistes par l'exposition d'un sentiment assez particulier, mais plausible, qu'on y voit sur la formation des feux.

* *Ville de la Romagne, dont on a la description à la page 260. de notre Journal d'Avril dernier.*

Lettre du Marquis de Maffei au R. P. Bevilagun.

MAdame la Comtesse Cornelia Bandi, femme d'une pieté reconnuë & de mœurs irréprochables, âgée de 62. ans, s'étant couchée le soir du 14. Mars dernier, fut trouvée le matin morte & réduite en cendres. On vit à terre proche du lit une masse informe de cendre veritable, assez menuë, laquelle se dissipoit lorsqu'on la prenoit dans la main, & qu'on la pressoit un peu, laissant les doigts moüillés d'une eau crasse & puante : assez prés du cadavre étoient restés les pieds, & les jambes entieres & encore chaussées, trois doigts d'une main noircis & enfumés : le visage avec une bonne partie du crâne ne fut pas réduit en cendre, non plus que la cervelle. Le plancher étoit détrempé d'une humeur visqueuse & de mauvaise odeur ; les murailles, les meubles, & le lit même couverts d'une suye humide & cendrée, qui avoit non seulement gâté le linge dans les coffres, mais avoit penetré dans la Chambre contiguë, dans les armoires de cette même Chambre, & jusques dans la Chambre superieure, où on a remarqué sur le mur une eau puante & jaunâtre.

Il n'y a pas de doute qu'un effet si extraordinaire ne soit produit par le feu, puisque le propre du feu est de brûler, de noircir & de réduire en cendre ; mais certainement ce n'est pas d'un feu ordinaire : car il auroit brûlé le lit & la Chambre ; & d'ailleurs il ne peut réduire en cendre un corps humain que dans l'espace de plusieurs heures, avec une grande quantité de bois & d'autres alimens ; encore aprés tout cela, se trouvoit il anciennement des parties d'os entieres & assez considerables.

Le feu dont il s'agit ici, étoit donc sûrement une

espece

espece de feu de tonnerre, nom que nous avons coûtume de donner à tout feu subitement allumé sans secours humain, qui a une activité extraordinaire, & produit des effets surprenans, en penetrant dans des lieux fermés, par le plancher ou la muraille, allant d'une Chambre dans une autre. Mais il est assez inutile de chercher si c'est par la cheminée, ou par les fentes de la fenêtre, qu'est venu le feu, non-seulement parce qu'il passe à travers les murailles, sans laisser d'ouverture, comme on l'a remarqué dans cette occasion; mais encore plus, selon que je l'ai exposé dans ma Lettre à Mr. Vallisnieri, parce que le tonnerre ne vient pas des nuës, mais il se produit dans le lieu, où il se fait voir & sentir par ses effets. Je trouve mon opinion confirmée par le dernier accident: car je ne crois pas qu'on puisse revoquer en doute qu'un feu de cette espece n'ait été produit & allumé dans la Chambre même, ne pouvant pas avoir été renvoyé par l'air étranger, puisque le tems étoit calme & serein; c'est le sentiment de *Lucrece*, qui dit en parlant du tonnerre, qu'on n'en voit pas dans un tems serein, & qu'il a de la peine à s'élancer lorsque les nuages sont épais. Que ces sortes de feux se forment dans les endroits mêmes où ils brûlent; c'est ce que j'ai observé les années dernieres par 14. accidens arrivés en trés-peu de tems, & dont quelques-uns ont eu des suites trés-funestes, comme des magazins réduits en cendres par le feu en differentes parties de l'Italie, & dans les Etats de Venise, sur les Côtes maritimes. Quelle raison avons-nous de nous persuader, comme l'ont crû Descartes, Gassendi, & les autres Philosophes modernes, que ces feux viennent du Ciel? Disons plûtôt qu'ils se tiennent dans les lieux fermés, l'air y étant chargé de fluides nitreux & souffrés; ce qui se fait sentir

quand on entre dans ces sortes d'endroits : & ne voyons-nous pas dans les Magazins de poudre, lorsqu'on a été un certain tems sans en prendre soin, l'air changer, pour ainsi dire, de forme, se subtiliser par le nitre & le souffre, s'agiter & se convertir en feu. C'est ainsi qu'il faut raisonner du feu de Cesene ; il s'est formé dans la Chambre même, & il étoit de la nature de ceux dont parle *Cecinna* dans Seneque, & qu'il dit se former indépendenment de la terre.

Mais il reste encore quelques circonstances difficiles à expliquer : un feu dans un tems tranquille & serein, un feu sans bruit & sans éclat, un feu qui, au lieu de donner la mort sans aucune altetation aparente, comme il est arrivé tant de fois, réduit en un instant en poudre les differens fluides du corps, les muscles, les os, les entrailles ; comment n'exerça-t-il sa violence que sur le corps, & non pas sur les autres choses qui l'environnoient, se contentant de les noircir & de les gâter ? Comment de deux chandelles qui étoient dans la Chambre, trouva-t-on le suif fondu & dissipé, sans que la méche fût endommagée ?

Il est aisé de comprendre par ces particularités, que le feu étoit d'une espece & d'une maniere toute differente des feux ordinaires. Tout au plus ceux-ci sont formés par l'inflammation des exhalaisons minerales, sulphurées & nitreuses ; ce qui se fait sentir par l'odeur que laisse le tonnerre dans les lieux où il penetre ; telle est encore l'odeur qu'exhale la poudre d'un fusil lorsqu'on l'a allumée. Ces sortes de feux ne brûlent que par l'alteration de l'air en certains tems, & ils éclatent avec un grand bruit. Pour le feu en question, je crois qu'il étoit produit par le corps même ; que l'inflammation se formoit dans les humeurs fluides, lesquelles s'exhalans au dehors,

dehors, l'envèloppoient de toutes parts. Plusieurs ont déja observé qu'il y a des parties sulphurées dans les humeurs du corps humain; d'où vient que la sueur de certains corps répand une odeur de souffre assez sensible. C'est aussi une chose connuë de tout le monde, qu'il sort quelquefois une lumiere de nos corps & de ceux des animaux; qu'on voit étinceller dans l'obscurité certains corps mal sains; que dans les cimetieres & autres lieux semblables on a vû voltiger des flammes. Les Philosophes ont appellé ces sortes de feux *ignes labentes.* Fortunius Licetus raconte qu'une personne, en se frottant le corps avec la main, ou bien en tirant sa chemise avec précipitation, faisoit sortir du feu.

Dans notre Ville Madame Cassandra Buri Rambalda n'avoit qu'à se frotter avec du linge ou autre chose, pour qu'il sortît de son corps des étincelles & même des flammes assez considerables. On lit la même chose dans le petit Livre d'Ezechiel de Castro, Medecin Hébreu, & qu'il a intitulé le *Feu volant:* mais on a inseré depuis deux ans à Venise, dans un Recueïl d'Opuscules, une Lettre de Valnisnieri, dans laquelle, sur le raport de Mazzuchelli, Medecin de Milan, on raconte qu'une femme ayant été éveillée la nuit par les douleurs qu'elle souffroit, vit une flamme sur son lit & sur son corps, qu'en ayant eu peur, elle avoit reveillé son mari, qui la voyant dans cet état fut saisi de la même frayeur, s'imaginant que le feu avoit pris dans la Chambre; que la flamme s'éloignoit lorsqu'il la repoussoit avec la main, & qu'elle se raprochoit lorsqu'ils ne faisoient plus les mêmes efforts pour l'écarter; qu'enfin cette flamme se dissipa aprés un quart d'heure sans faire aucun mal.

Ce n'est donc point une chose nouvelle, que les humeurs du corps humain, & sur-tout celui des femmes,

femmes, produisent un feu qui s'exhale en dehors. Dira-t-on que ces feux sont trop legers, pour être de même nature que celui dont on veut parler ici? Mais les exhalaisons de la terre forment aussi très-souvent de ces feux volages, & le tonnerre n'a pas d'autre cause. Il faut donc dire que le feu de cette Dame, que les esprits animaux & les fermentations de son corps avoient, pour ainsi dire, une trempe particuliere, & des qualités differentes des autres corps, lesquelles jointes à certaines dispositions & à certaines circonstances, dont nous ne pouvons rendre raison, ont pû produire un effet si surprenant. Concevons-nous assez que les humeurs fluides, & les exhalaisons du corps réduites par la matiere crasse en une espece d'esprit impalpable & indivisible, n'ayent pas pû acquerir une nouvelle nature & une nouvelle activité? Que la nature & l'activité de ces humeurs n'est plus la même depuis ce changement; semblables aux rayons du Soleil, qui peuvent à peine pendant l'Hiver communiquer une chaleur temperée, tandis que dans la même saison, en les réünissant dans un miroir ardent, on trouve le secret de brûler tout ce que l'on veut, & qu'en l'espace de quelques minutes on fait fondre des métaux & des pierreries.

Peut-être que dans l'occasion dont nous parlons, quelque vertu minerale, ainsi répanduë par le moyen de l'air, contribua à l'extrême violence du feu qui s'attacha aux esprits animaux, & qu'ainsi il n'est pas surprenant qu'il n'ait fait sentir sa force que dans leur corps omogéne: il ne fit pas grand bruit, parce qu'il ne se trouva pas de nitre qui séparât les parties de l'air avec impetuosité; la suye qu'il laissa aprés lui étoit huileuse, parce que les humeurs du corps humain sont pour l'ordinaire liquides, grasses & visqueuses; il réduisit en cendre en un instant ce

que

que le feu commun n'auroit pû faire qu'avec beaucoup de difficulté, parce qu'il n'y a rien de comparable à la force & aux effets surprenans du tonnerre ; & celui-ci devoit être d'autant plus actif, qu'il sortoit d'une mine animée, & qu'il étoit formé par un flux de sang, ce qui suppose une quantité d'esprits en mouvement. La suye & les autres marques du feu furent aperçuës dans la Chambre superieure, parce que, selon mon sentiment, le tonnerre ne vient pas d'en haut, mais au contraire il va de bas en haut.

Mais quelle a pû être la cause de l'embrasement? Nous avons vû que dans les feux ordinaires, l'agitation & le frotement réciproque des particules aëriennes devenuës humides dans des tems contraires, en pouvoit être le principe. Je dirai ce que je pense sur l'évenement present. *Le reste pour le mois prochain.*

ODE
Sur la fragilité du monde.

Faut-il qu'en tes vaines promesses
Nous fondions tout notre bonheur ;
Tout est fragile en tes richesses,
Monde séduisant & trompeur :
Quand la fortune moins severe,
Commence à nous être prospere,
Par un favorable retour,
L'instant que la Parque ennemie
Marqua pour borne à notre vie,
Nous ôte ses biens & le jour.

Cependant ces biens si fragiles,
Où se tournent tous nos soûpirs ;
Bien loin de nous rendre tranquiles,
Irritent encor nos desirs.

L'homme

L'homme est toûjours insatiable,
Sa grandeur le rend miserable;
Il ne sçait à quoi s'arrêter:
Aujourd'hui détaché du monde,
Demain c'est sur lui qu'il se fonde:
Rien ne sçauroit le contenter.

L'insensé qu'il est, il oublie
Que par le tems tout est détruit:
Que chaque heure est, quoiqu'il publie,
Un pas vers l'éternelle nuit.
Que les richesses qu'il entasse
N'empêcheront point la disgrace
Que le sort prépare à ses jours.
Qu'au lieu de joüir de la vie,
Par une imprudente manie,
Lui même en abrege le cours.

Combien d'exemples sur la terre
L'avertissent qu'il faut mourir;
C'est là qu'aux fureurs de la guerre,
Son sort le condamne à perir;
Ici la mort dans sa famille,
Lui ravit son fils ou sa fille,
Unique espoir de sa Maison;
Un si funeste coup l'effraye;
Mais le tems vient fermer la playe,
Et reveiller l'ambition.

L'Univers n'a rien de durable,
Ici bas tout nous en instruit:
La saison change, elle est muable,
Et le jour fait place à la nuit.
Au doux Printems l'Eté succede;
Et l'on voit l'Automne qui cede
Sa place aux rigoureux Hivers.

Aujourd'hui

Aujourd'hui la terre est fertile ;
Demain seche, inculte, sterile,
D'épines ses champs sont couverts.

Tristes joüets de l'inconstance,
Quel voile nous couvre les yeux !
N'avons-nous de perseverance
Que pour nous rendre malheureux ?
Nous prétendons qu'un sacrifice
Fixera l'insolent caprice
De la fortune qui s'en rit :
Tandis que du haut de sa roüe,
Elle fait tomber dans la boüe
Le plus cher de ses favoris.

Mais loin qu'un revers si funeste
Nous fasse craindre ses faveurs ;
L'unique souci qui nous reste,
Est de courir à ses rigueurs.
Aucun exemple ne nous touche,
Ce monstre trompeur & farouche
Nous séduit d'abord par l'accuëil ;
Et pour assurer sa victoire,
Par la trahison la plus noire,
Il flatte ensuite notre orguëil.

Comme sans cesse à notre oreille
Il souffle son poison vainqueur ;
Notre amour propre se reveille,
Et passe de-là jusqu'au cœur ;
Enyvrés d'un espoir frivole,
Nous le croyons sur sa parole,
Et nos yeux ne sont dessillés,
Qu'alors qu'une chûte trop haute,
Faisant éclater notre faute,
De nos biens nous a dépoüillés.

Je veux toutefois que constante
A nos desirs ambitieux,
La fortune ne nous presente
Qu'un front serein & gracieux ;
Qu'elle nous mene & nous avoüe
Au point le plus haut de sa roüe,
Nous accable de ses bienfaits :
En ferons-nous un bon usage ?
Non ! Ce ne sera qu'un passage
Pour nous introduire aux forfaits.

Heureux par la seule apparence,
Au milieu des plus grands trésors ;
En effet de tant d'abondance
Nous ne tirons que des remords.
Ici, comme un autre Tantale,
Alteré dans une eau fatale,
Dont il n'oseroit s'abreuver ;
L'avare, à force de richesse,
Manque de tout dans sa vieillesse ;
Et par lui seul s'en voit priver.

Toujours inquiet, toujours triste,
Il rêve sans cesse aux moyens
De grossir sa coupable liste
D'un autre amas de nouveaux biens,
Tandis que ses levres arrides
Sont déja seches & livides,
Par la soif qui toujours le suit.
Quelquefois il porte sa bouche
Vers cette eau fatale qu'il touche ;
Mais elle s'écoule & le fuit.

C'est ainsi que l'homme idolâtre
Erre dans ses intentions :
Et que son cœur est le theatre

Des plus funestes passions.
Il veut du bien, il en amasse ;
Mais tant de trésors qu'il entasse,
Ne peuvent encore l'assouvir :
Avare au sein de l'abondance,
Il n'en reconnoît l'importance
Qu'alors qu'il cesse d'en joüir.

C'est encore du jeune Mr. Dassier Desbrosses, Auteur de la Piece en vers inserée dans nos Mémoires du mois d'Avril dernier, que nous tenons cette Ode, & le Sonnet en bouts rimés sur la femme, que voici.

SONNET.

LA femme n'a rien moins que de la . . cruauté,
Mais sous de faux dehors, la trompeuse se . . farde,
Elle séduit nos cœurs par quelque . . . nouveauté,
Et dans ses fers pesans nous souffrons la . . . nazarde.

Rien n'est pour nous à fuir autant que sa . . . beauté.
Elle peut à nos yeux changer une . . . Hallebarde,
En la marque du Trône, & de la . . . Royauté ;
Et déguiser le miel en fiel & en . . . moutarde.

Son esprit de l'orguëil sent toujours l' . . . . éperon,
Plus débiles pourtant qu'un chétif . . . . moucheron,
Nous fondons notre espoir en sa . . . . misericorde.

Vainement voudrions nous quitter tout ce . . . tripot,
La méchante qu'elle est, file si bien sa . . . corde ;
Que nous ne pouvons pas éviter le . . . capot.

II. Scheurleer à la Haye a imprimé la suite de la Traduction des *Annales de Tacite*, commencée par feu Mr. Amelot de la Houssaye, cinquiéme & sixiéme

me Partie en 2. volumes in 12. qui contiennent le 14. le 15. & le seiziéme Livre. Le Traducteur, Mr. le Chevalier de G*** promet de donner l'Histoire qui suit les *Annales*; & la *Vie de Julius Agricola*. Il a imité Mr. Amelot & dans la maniere de traduire, & dans les réflexions politiques qui partagent avec le texte chaque page. Il a fait aussi des notes historiques & critiques, comme Mr. Amelot. Les réflexions sont pareillement dans le goût de ce dernier, souvent hardies, souvent communes, souvent fausses, soutenuës d'exemples pris quelquefois dans des Livres de differentes sortes. Quand on veut instruire, c'est par la verité qu'il faut instruire.

III. L'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts érigée à *Bourdeaux*, a proposé aux Sçavans deux sujets de composition, pour les deux prix qu'elle donnera le 25. Août prochain. Un de ces prix est destiné pour celui qui aura expliqué avec le plus de probabilité, *s'il y a un magnétisme dans le corps, quelle en est la cause, & quelles en sont les Loix*? Celui qui aura donné l'explication la plus probable du *Mouvement de la séve dans les plantes, & les Loix de ce Mouvement*, remportera l'autre prix.

IV. Le Commerce de la Russie avec la Chine contribuë à enrichir la Republique des Lettres. Mr. Bayer, un des plus habiles Professeurs en l'Académie de *Petersbourg*, & Auteur d'un *Musæum Sinicum*, renferme déja en deux Tomes in 8° une Grammaire Chinoise: une Grammaire de la Langue de *Chincheo*: la Vie de *Confucius*: le commencement du Livre celebre TA-HIO, en Chinois & en Latin: les *Origines Chinoises* tirées d'un ancien Livre en Chinois & en Latin: une *Chronologie Chinoise*, un *Traité des poids & des mesures de la Chine*.

Une médaille du Roi Euczatides a engagé le même Sçavant

Sçavant à travailler sur l'*Histoire des Rois Grecs de la Bactriane.*

V. Mr. Didier, Chanoine à *Gorze* prés de *Metz*, surpris de ce qu'on a inseré sans sa participation dans le Journal de Janvier dernier, qu'il debitoit *gratis & par charité* un remede pour guérir de l'épilepsie, ou mal caduc, nous requiert de desabuser là dessus le public, & de lui insinuer que ce qui entre dans ce secret étant de prix, ses revenus ne seroient pas suffisans pour fournir à cette liberalité, vû sur-tout la multitude de ceux qui s'adressent journellement à lui. Il n'est pas d'ailleurs porté à l'interêt; mais il avertit qu'il ne distribuëra plus son remede qu'en payant, à ceux qui sont en état de se le procurer, & par charité aux pauvres, munis de bons Certificats à ce sujet. Cette résolution de Mr. Didier est raisonnable; il paroîtroit aussi de l'équité qu'on ne lui adressât plus desormais aucunes Lettres sans être affranchies. Depuis le mois de Janvier qu'on a parlé de ce remede, il l'a donné à plus de cent personnes, & pas une n'a plus été attaquée du mal.

VI. On avertit ceux qui ont le corps complet de l'Histoire Ecclésiastique de feu Mr. Fleury in 12., Edition de *Bruxelles*, qu'ils peuvent s'adresser au Sieur Chevalier, Imprimeur de ce Journal, pour les 29. & 30. Tomes qui viennent de paroître. Il les distribuë au même prix des volumes précedens.

VII. Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'*Oeuf.*

ENIGME.

A l'abri d'une peau legere,
Je tiens cent Héros renfermés,
Et par moi seulement leurs faits si renommés
Sont à couvert de la poussiere;
Cependant sous l'éclat des ornemens divers,

Dont

Dont ma figure est revêtuë,
Je cache avec soin à la vûë
Un corps qui bien souvent est tout farci de vers.
Jugez de mon emploi, quoique fort ignorante,
En une espace assez petit
Je renferme beaucoup d'esprit;
Mais qui de me voir se contente,
Sans regarder jamais ce que j'ai dans le cœur,
Est sans doute un pauvre Docteur.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. ESpagne. Il paroit par les circonstances qui accompagnent les grands armemens ausquels on travaille dans cette Monarchie, qu'on ne doit plus douter qu'ils n'ayent pour but le siege d'Oran, & peut-être même celui de diverses autres Places de la Mauritanie: ce qui a commencé à confirmer cette opinion, est la permission que le Pape a donnée au Roi de lever le dixiéme denier sur les revenus de tous les Ecclésiastiques de ses Etats; grace qui ne s'accorde ordinairement qu'en cas de guerre contre les Infideles. On n'a pas cependant jugé à propos de donner jusqu'à present connoissance aux Ministres étrangers de l'endroit où doit se faire l'importante expédition qu'on médite, quoique tous les Generaux nommés pour y commander soient partis pour la plûpart, afin de se rendre aux postes qui leur sont assignés provisionnellement.

II. Vers le 15. Mars les Bâtimens de transport necessaires

necessaires à cette entreprise, étoient tous fretés dans les differens Ports du Royaume, & l'on avoit déja commencé l'embarquement de l'Artillerie, des munitions de guerre &c. On n'attendoit plus sur la fin du même mois que les derniers ordres de la Cour pour embarquer les Troupes en partie à Alicante & en partie à Cartagene; elles doivent consister, comme on l'a dit au dernier Journal, en 30000. hommes effectifs tant à pied qu'à cheval: tous les Regimens d'Infanterie sont partagés en des Bataillons de 700. hommes chacun, & chaque Escadron est composé de 120. hommes. On comptoit alors que la Flotte se mettroit en mer au commencement de Mai, en cas que le vent ne lui fût pas contraire, & l'on étoit dans la pensée que la Cour resteroit à *Seville* jusqu'à ce qu'elle eût apris quelle issuë auroit eu la premiere tentative de ses armes.

III. Les Grands d'Espagne, les Ministres étrangers, & beaucoup d'autres personnes de distinction des deux sexes, se rendirent le 31. Mars en habits superbes au Palais Royal, où ils eurent l'honneur de complimenter le Roi & la Reine sur l'anniversaire des Fiançailles de l'Infante Marie-Anne-Victoire leur fille, avec Joseph-Emanuel Prince du Brezil. Par un Exprés venu de *Lisbonne* le 3. Avril, on reçut avis que cet anniversaire y fut aussi celebré avec éclat, & que la consommation du mariage de Leurs A. R. s'étoit faite le même jour; le Prince du Brezil ayant atteint l'âge competant qui est celui de 18. ans, & la Princesse sa nouvelle Epouse étant entrée dans sa quinziéme année. La Cour n'a pas été moins satisfaite de la nouvelle que l'Infant Dom Carlos, nouveau Duc de Parme, avoit fait son entrée publique à Florence en qualité de Grand Prince de Toscane, & avec les céremonies suivies des réjoüissances dont

on a parlé ailleurs. * Le Marquis de Croix, Exemt des Gardes Walones, qui en fut le Porteur, a été honoré par le Roi de la Charge de Brigadier de ses Armées, comme le Marquis de Villareal, qui vint le premier donner avis à Sa Maj. que ce Prince étoit heureusement arrivé à Livorne.

IV. Les Commissaires du Roi & ceux de la Grande-Bretagne continuent leurs conferences à Seville, sur le dédommagement des pertes que les Sujets de part & d'autre ont souffertes pendant la mesintelligence des deux Cours, & l'on se promet que dans peu le tout sera reglé à la satisfaction réciproque. Quoique les Anglois eussent porté jusqu'à present au Ministere des plaintes trés-ameres au sujet des torts qu'ils disent leur avoir été faits par les Vaisseaux Espagnols en Amerique & ailleurs, il ne paroit cependant encore aucuns griefs de leurs Commissaires, & l'on voit au contraire une liste assez ample de ceux du Roi, parmi lesquels il y en a un concernant le Commerce des Negres qui a été fort préjudiciable à l'Espagne.

V. Dom Jean Prado, Brigadier des Armées du Roi, a été pourvû du Gouvernement de Tarragone; & le Regiment de Castille, dont il étoit Colonel, a été conferé à Dom Sebastien d'Eslaba, qui étoit Colonel du Regiment des Asturies. S. M. a donné aussi la Charge de Fiscal de la Chancellerie de Valladolid à Dom Manuel d'Arvelondo Carmona; celle d'Auditeur de la Chancellerie de Grenade, à Dom Francisco-Romano Melendez; & l'Office d'Alcade de toutes les Foires du Royaume, à Dom Manuel Ortiz Salzedo.

VI. L'Abbé Montgon venu de France en Espagne n'a pas conservé long-tems l'estime du Roi qu'il avoit acquise, & celle de tout le beau monde; lui ayant

* *Voyez le Journal du mois passé pages 334. & 335.*

ayant été enjoint de sortir incessanment du Royaume, sans que l'on sçache le sujet d'un ordre si précipité ; Nous ignorons de même encore quelle fut la cause qui attira cet Abbé octogenaire en Espagne, où ses manieres prévenantes & la superiorité de son génie le firent d'abord considerer beaucoup, comme nous le dîmes dans notre Journal du mois de Mars dernier. Aussi-tôt l'ordre reçu il partit de *Seville* pour aller s'embarquer à *St. Lucar*.

La Cour a porté le deüil pendant quinze jours pour la mort de la Princesse de Conti seconde Doüairiere.

VII. On a arrêté plus de 40. personnes à *Seville* soupçonnées d'avoir été complices d'un vol considerable fait à Mr. vander Meer, Ambassadeur d'Hollande par l'un de ses Domestiques ; mais on n'a pû encore rien découvrir qui fût à leur charge : le vol consiste en presque toute la vaisselle d'argent de ce Ministre, qui lui fut enlevée le 21. du mois de Mars. Mr. vander Meer dépêcha d'abord des Exprés en diverses Villes du Royaume pour tâcher d'y arrêter le voleur ; la Cour envoya aussi des ordres dans les Ports de veiller exactement sur ceux qui voudroient s'y embarquer pour se sauver ailleurs ; & ces précautions ont eu leur effet, un Courier ayant tout recemment informé Son Exc. que le nommé Hoghan qui a commis ce vol, avoit été arrêté à quelques lieuës de Lisbonne en Portugal, & qu'il s'étoit trouvé saisi de la vaisselle repetée. On a envoyé là-dessus sur les lieux divers Officiers de la Justice pour ramener ce voleur avec son butin, & lui faire subir la juste peine de son crime.

VIII. *Cadix*. Un Bâtiment d'avis parti de Vera-Crux le 15. Decembre dernier, & de la Havana le 17. Janvier suivant, arriva le 14. Mars dans ce Port avec une cargaison qu'on fait monter à deux

millions de pieces de huit : elle consiste en 500. quintaux de plaques de cuivre, tant pour le compte du Roi, que pour celui des particuliers ; 177022. pieces de huit qui sont enregistrées : 581. marcs d'argent travaillé ; 732. cerons de cochenille : 43. cerons dito *Silvestre* : 1030. cerons d'Indigo : 460. arobes & 23. livres de Baume du Perou : 13. cerons d'Achiote : 139. cerons de Jalap : 24. cerons de Cacao : 20. cerons de Sevadille : 75. cerons de Salsapareille : 25. caisses de Baume ; 2838. paquets de Banille : 1492. Peaux : 1170. arobes de Tabac : 1767. balots de Tabac en poudre : 11. caisses de Chocolat : six caisses de Bucaros : 14. caisses de Rocou : 60. douzaines de Nacres de Perles, & 695. Peaux aprêtées. Tous ces effets seront, à ce que l'on assure, distribués incessanment aux Proprietaires ; aussi-bien que 2000. fanegas de Cacao qu'un autre Bâtiment revenu depuis des Carraques avoit sur son bord. Au raport du Maître du premier de ces Navires, il y avoit beaucoup d'argent à Vera-Crux lorsqu'il en partit ; il fut d'autant plûtôt expedié, qu'on y attendoit les Vaisseaux d'Assoques, qu'on espere devoir être de retour dans ce Port de *Cadix* dans le mois de Septembre prochain. Les Gallions commandés en Chef par Mr. de Pintado Lieutenant-General, y sont aussi attendus vers la fin de Mai, ce General ayant donné avis à la Cour qu'il comptoit de faire incessanment voile avec eux de Saint Domingue.

IX. Voici quelques Articles d'un nouveau Reglement au sujet du Commerce des Indes, que l'on prétend avoir été fait par le Consulat de Seville. Ils paroissent à *Cadix* depuis quelques jours.

„ 1. Les Flotilles qui iront désormais à *Vera-Crux* „ ne pourront y rester que huit mois. 2. Il ne sera „ pas libre d'y transporter des Eaux-de-vie de Catalogne.

„ logne. 3. Les Vaisseaux Gardes Côtes seront en-
„ tretenus aux dépens du Roi, & les effets des prises
„ qu'ils feront, seront vendus aux differentes Foires.
„ 4. Le Vaisseau Anglois de la Compagnie du Sud
„ sera visité par les Députés de la Flotille. 5. Les
„ Officiers du Roi ne pourront mesurer une seconde
„ fois les marchandises qui l'auront déja été. 6. Et
„ les droits sur la Cochenille seront payés par les
„ Vendeurs.

X. On a freté ici grand nombre de Bâtimens, & tous les Vaisseaux Marchands qui n'étoient point chargés, pour servir de transport aux Troupes, à l'Artillerie & aux munitions de guerre destinées au siege d'*Oran* en Afrique; & une trentaine de ces Bâtimens ont déja fait voile de la Baye, afin de se rendre à *Alicante*. On aprend de Barbarie „ que
„ ces préparatifs n'allarmoient pas seulement les
„ Habitans d'*Oran* & des environs, mais que les
„ Algériens en prenoient aussi beaucoup d'ombrage;
„ que le Duc de Ripperda se tenoit encore à Me-
„ quinez, sans y posseder néanmoins aucun Emploi;
„ que le Roi de Maroc Muley Abdalach, par une
„ nouvelle victoire qu'il avoit remportée sur les
„ Arabes rebelles, beaucoup plus complette que celle
„ dont on fit mention le mois passé, avoit enfin
„ éteint la guerre civile dans son Pays, ce que ses
„ Prédecesseurs ne pûrent jamais faire; qu'il avoit
„ entierement soumis à son obéïssance les Royau-
„ mes de Maroc, de Fez, de Suz & de Tafilet; que
„ ce Prince s'étoit aussi rendu maître de tout l'Atlas
„ qu'il parcourut avec son Armée de Noirs, & avoit
„ obligé ses Habitans de lui prêter serment de fi-
„ delité.

L'*Atlas* est une longue chaine de montagnes en Afrique que l'on distingue en grand & en petit Atlas; le grand, nommé Ayduacal par les Habitans

du Pays, ſepare la Barbarie du Biledulgerid de l'Orient à l'Occident, depuis Meyes juſqu'à Meſſa Ville de la Province de Sus, vers l'Ocean Atlantique : il eſt inhabitable en pluſieurs endroits qui ſont extrêmement froids & couverts de Forêts preſque inacceſſibles, mais en d'autres l'air y eſt plus temperé, & il y a de grandes Bourgades aſſez peuplées. L'année n'y a que deux ſaiſons ; car l'hiver y dure depuis Octobre juſqu'en Avril, & l'Eté pendant les ſix autres mois. Le petit Atlas, que l'on appelle autrement Errif, parce que le bout de cette chaine de montagnes vers l'Occident eſt dans une Province du Royaume de Fez qui porte ce nom, s'étend le long de la Côte de la Mer Méditerranée, depuis le Détroit de Gibraltar juſqu'au Royaume de Tunis au-deſſus de Bonne.

XI. *Portugal.* La Flotte deſtinée pour Rio de Janeyro n'attendoit vers la fin de Mars dans le Tage qu'un ordre pour ſe mettre en mer : elle eſt compoſée de 22. voiles, outre quatre autres Vaiſſeaux qui vont à *Goa* de compagnie avec elle. On embarquera du monde ſur ces derniers Bâtimens pour être employé contre les Arabes qui paroiſſent en grand nombre ſur la frontiere de ce Pays là ; & l'on doit auſſi faire paſſer à Moſambique quelques Troupes à bord du Vaiſſeau nommé l'*Europe*. Comme le Roi a nommé depuis peu le Comte de Galvas Gouverneur General des Mines au Brezil ; le Comte de Sarcedas, Gouverneur de la Province de St. Paul ; Dom Rodrigo Ceſar de Meneſez ſon Prédeceſſeur, Gouverneur & Capitaine General du Royaume d'Angola ; & Dom Joſeph da Certa, Gouverneur & Capitaine General de la Province de Marinhao ; ces quatre Seigneurs profiteront du départ de la Flotte, pour aller prendre poſſeſſion de leurs Charges.

AR-

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. ROme. Le Pape, souvent incommodé de la goutte, n'intervient que trés-rarement aux Chapelles publiques que le Sacré College tient de tems en tems au Quirinal. Le 23. Mars pendant une de ces devotions il se contenta de benir dans son Apartement la Rose d'or destinée pour la Reine de Portugal. Cependant il admit le 27. à son Audience, & reçut avec de grandes marques de distinction, Mr. Quaranta Bovi, nouvel Ambassadeur de Bologne, qui vient relever le Comte Aldrovandi, qui lui fut presenté par ce dernier avec les céremonies usitées en pareille occasion.

II. Dans un Consistoire secret tenu le 31., le St. Pere fit la céremonie de fermer & d'ouvrir la bouche au Cardinal Bichi, à qui il donna le titre de *St. Pierre in Montorio.* Les trois nouveaux Evêques d'Assisi, de Pieve & de Ventimiglia reçurent ensuite par ses mains l'habit de Prélat, & Mr. Foscarini, nouvel Archevêque de Corfou, le *Pallium.* L'Ambassadeur de Malthe representa le lendemain à Sa Sainteté que les Turcs paroissans vouloir exécuter leurs ménaces contre diverses Puissances de la Chrétienté, Elle seroit obligée, en qualité de Pere commun, de leur accorder un prompt & puissant secours; mais la réponse qui peut avoir été faite à ces rémontrances est encore tenuë secrette.

III. Mr. Lanti est nommé Nonce du Pape en Pologne, & Mr. Bardi doit aller en la même qualité

lité à Venise relever Mr. Stampa, qui a été fait Coadjuteur du Cardinal Odescalchi, Archevêque de Milan, dont la santé est fort chancelante. Ce sera Mr. Cavalieri, comme nous le dîmes le mois passé, qui passera de la Nonciature de Cologne, à celle de Lisbonne; la Secretairie d'Etat est occupée actuellement à lui dresser ses instructions; il doit avoir pour Auditeur Mr. d'Aquila, choisi pour aller en Portugal porter à la Reine la Rose d'or benite par le St. Pere.

IV. Douze Bulles accordées par le défunt Pape Benoît XIII. aux Religieux de divers Ordres, viennent d'être annullées tout à la fois, sur ce qu'elles ont été reconnuës trop préjudiciables à l'autorité des Evêques. Il y a encore de ces abus sans nombre, qui se sont glissés sous le même Pontificat, dont le redressement tient également en activité le Pape, & les Congrégations qu'il a établies pour cet effet. Mais le regne de Sa Sainteté, âgée à present de plus de 80. ans, sera-t-il d'assez longue durée pour remettre toute chose dans son état naturel? Rome le souhaite, & les communs desirs se trouveroient par là accomplis; On a cependant d'autant plus sujet de craindre le contraire, que ce que l'on a reglé depuis son avenement à la Papauté jusqu'ici, n'est encore que la moindre portion de ce qui reste actuellement à discuter, & que de nouveaux incidens demandent tous les jours avec les lumieres de ces Tribunaux, l'examen le plus scrupuleux.

V. Si l'on peut douter que l'affaire du Cardinal Coscia ne soit pas le premier mobile qui a donné le branle à tant d'autres dont on a ci-devant parlé, on doit la comprer au moins entre celles qui ont le plus occupé la Congrégation de *Nonnullis* depuis la mort du feu Pape. Les accusations intentées contre cette Eminence, déposée en consequence de son

Siége

Siége Archiépiscopal de Benevento ; les Monitoires publiés à son sujet, & sa fuite à Naples, sont des preuves parlantes qu'il y a beaucoup sur son compte. D'ailleurs sa résistence aux ordres réïterés de Clement XII. qui lui enjoignoient de se representer, avec des menaces en cas de refus, en est comme la conviction, & paroît être une de ces circonstances qui n'agravera pas peu ses fautes. Quelle issuë aura donc ce Procés si fameux ? c'est ce que l'on est dans l'impatience d'aprendre. Nous pourrons, peut-être, satisfaire bien-tôt en cela la curiosité publique, ce Cardinal s'étant enfin déterminé, à la persuasion du Comte de Harrach, Viceroi de Naples, à revenir à *Rome*, pour faire les démarches préliminaires que Sa Sainteté exige de lui, & étant parti à ce sujet de *Naples* le 28. Mars, comme on le verra dans son lieu. Voici entre-tems ce qui regarde cette Em. Un de ses Laquais arrivé le 4. Avril à *Rome*, donna avis qu'elle avoit débarqué à Terracine, où une Galere Napolitaine l'avoit conduit ; le Marquis Pieschiuti, qui est venu de *Naples* en cette Cour avec ordre du Viceroi de traiter avec le Pape de son affaire, lui envoya là-dessus une Litiere, dans laquelle elle arriva à *Cisterna*, & delà en cette Ville le 13. au soir. Elle prit d'abord son logement dans le Couvent de Ste. Praxede, où l'Evêque de Targa son frere a logé aussi avant son emprisonnement. On laissa passer tranquillément les fêtes de Pâques au Cardinal Coscia ; mais le 16. aprés une Congrégation particuliere composée des Cardinaux Imperiali, Davia, Corradini & Petra, qui fut tenuë à son sujet au Quirinal, on dépêcha un Exprés à Vienne, & l'on vint signifier au Cardinal un ordre du Pape de ne pas sortir du Monastere où il étoit, sous quelque prétexte que ce fût, à moins d'être traité avec la derniere rigueur. Le lendemain à l'issuë d'une autre

Congré-

Congrégation du St. Office, le Pape eut un long entretien avec les Cardinaux Barberini, Imperiali & Corradini, qui roula sur le même point.

VI. Le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, & la Duchesse son Epouse étant allés visiter depuis quelques jours la Basilique de St. Pierre, le Chapitre de cette Métropolitaine leur fit voir tout ce qu'il y a de Reliques. Son Exc. a déja été conduite à l'Audience du Pape par l'escalier secret; & ce fut le Cardinal Corsini qui l'introduisit auprés de S. S. aprés une visite qu'elle étoit allée lui rendre. Les Carosses de ce Ministre, & ceux du Cardinal Ottoboni, du Prince Vaini, & de diverses autres personnes de distinction affectionnées au Roi son Maître, ont accompagné jusqu'à une lieuë de cette Ville de Rome le Cardinal de Polignac, qui en partit le 8. Avril pour aller s'embarquer à Civita-Vecchia sur les Galeres de France, destinées à transporter Son Em. à Livorne, & delà à Marseille.

VII. Il est arrivé ici un nouveau Ministre de Pologne, qui ayant rendu ses visites au Sacré College, fut introduit le 11. auprés du Pape: Pendant l'Audience qu'il eut de S. S., il lui déclara que le Roi son Maitre prétendoit toutes les prérogatives qui ont été accordées, ou qu'on accordera à l'avenir au Roi de Portugal. Quoiqu'on ignore la réponse du St. Pere à ce Ministre, on est dans l'opinion que cette Cour, pour éviter les inconveniens qui suivent ordinairement ses refus, ne se roidira pas contre la demande de S. M. Polonoise.

VIII. Le Marquis François Serlupi, le Comte François Carpegne, & le Comte François d'Aste, sont nommés par le Pape Conservateurs du peuple Romain; le Marquis Joseph Marcarini, Prieur de Rome; & l'Abbé Rosetto, natif de Camerino, a été élevé à la Dignité d'Evêque de St. Severin. S. S.

a

a accordé aussi aux Peres Dominicains la liberté de transporter le Corps du feu Pape Benoît XIII. de la Basilique de St. Pierre où il est en dépôt, à l'Eglise de la Minerve, pour l'inhumer dans la Chapelle de St. Dominique aux frais du Cardinal Fini, Créature de ce défunt Pontife.

IX. On a achevé de tirer pour cette année la Lotterie établie par Clement XII. pareille à celle de Genes; & le gain que la Chambre Apostolique y a déja fait, monte à plus de 200. mille écus. Comme S. S., en formant cet établissement, n'a eu en vûë que le soulagement des pauvres, & que les profits qui en proviendroient fussent employés à de bons usages, Elle a ordonné qu'on divisât la somme mentionnée en trois parties; que la premiere de 60000. écus fût destinée à procurer de l'assistance aux Communautés Religieuses qui en ont besoin; la seconde de 20000. écus à soutenir les Monts de pieté; & que la troisiéme de la même somme, fût employée à soulager les pauvres Familles honteuses. Le reste sera remis entre les mains des Conservateurs du peuple, pour garder cet argent en dépôt, jusqu'à ce que le Pape ait jugé à propos d'en disposer.

X. *Naples.* Au commencement d'Avril deux Ambassadeurs de *Tunis*, envoyés par cette Regence, pour renouveller ses Traités avec l'Empereur, arrivent ici, aprés avoir fait leur quarantaine dans le voisinage: ils sont défrayés aux dépens du Gouvernement qui leur a assigné neuf ducats par jour pour leur entretien, & une belle maison pour leur logement. Ils ont amené avec eux huit beaux Chevaux de Barbarie, deux Tigres, un Lion & plusieurs autres rares animaux, dont ils doivent faire present à S. M. Imp. de la part de leurs Maîtres.

XI. Le Cardinal Coscia, avant son départ de Naples pour Rome, alla le 27. du mois dernier remercier

mercier le Comte de Harrach de la maniere obligeante dont il en avoit usé à son égard pendant son séjour en cette Ville, & prit ensuite congé de Son Excellence & de la Vicereine son Epouse, qu'il étoit allé trouver dans son Apartement : il dîna ce jour-là chez la Duchesse Doüairiere de Monte-Calvo Pignatelli ; en prenant congé de cette Dame, il lui fit present d'une riche bague de diamans, pour la reconnoître des soins qu'elle avoit eu pour lui pendant sa derniere maladie, & fit aussi de grandes liberalités à tous ses Domestiques. Son Eminence alla le lendemain en Carosse avec le Duc son frere prendre congé de tous les Membres du Conseil Collateral ; elle en fit autant l'aprés-midi au Cardinal Pignatelli, Archevêque de cette Capitale ; & le soir elle s'embarqua avec le second fils du Viceroi, sur la Galere Patronne de ce Royaume, qui l'a depuis transporté à Terracine : Elle a fait present de cinquante ducats au Capitaine de ce Bâtiment lorsquelle fut mise à terre, de 30. ducats à celui qui en commandoit les Troupes ; elle donna aussi 200. ducats, pour être partagés entre les autres Officiers, chacun à proportion de son rang, & fit distribuer du vin & beaucoup d'autres rafraichissemens aux Forçats qui étoient à bord de la Galere.

XII. Il s'est fait depuis peu à Naples une banqueroute des plus considerables, elle est de 500. mille ducats. Les nommés Pierre Sansone & Dominique Fartona, fameux négocians, qui la firent, en ont rejetté toute la faute sur le Duc Perelli de Monasterace, pour lequel ils négocioient ; & ce Seigneur ayant obtenu là-dessus un Sauf-Conduit de la Regence, afin de pouvoir librement paroître pour accommoder ses affaires, est convenu, à ce que l'on assure, avec les Interessés à cette Banqueroute, de leur laisser prendre

dre l'interêt de leur Capital sur l'hypotéque de ses Biens.

On tient ici divers Bâtimens prêts pour transporter dans l'Isle de Corse quatre Bataillons de Troupes Imperiales au premier avertissement, sur un ordre exprés de la Cour de Vienne.

XIII. *Florence.* Les plaisirs de la saison, & le divertissement de la chasse, sont ce qui occupe l'Infant-Duc depuis son arrivée en cette Ville; on assure qu'il n'a encore eu avec le Grand-Duc que la seule entrevûë dont nous fîmes mention le mois passé, lors de son entrée publique; mais que Leurs Altesses Royales s'envoyoient complimenter tous les jours l'une l'autre par quelque personne de distinction; le départ de ce Prince pour se rendre à Parme est, dit-on, fixé à la fin de Mai. Le 12. Avril le Cardinal de Polignac, qui a été Ambassadeur du Roi de France à la Cour de Rome, arriva ici de *Civitta Vecchia*, & en dernier lieu de *Livorne*, le Grand Duc, l'Infant, & l'Electrice Doüairiere Palatine ayant été informés de son arrivée, lui envoyerent d'abord beaucoup de rafraichissemens à l'Hôtel du Marquis de la Batie, où il avoit été prendre son logement; Son Eminence, dans les Carosses du Grand Duc, alla le lendemain saluer Son Altesse Royale, ensuite l'Infant-Duc, & l'Electrice Doüairiere Palatine, chacun dans son apartement, elle est depuis partie pour aller se rembarquer à Livorne à bord des Galeres de France, qui doivent la transporter à Marseille.

XIV. *Genes.* Comme les six Vaisseaux Espagnols n'ont rien tenté au désavantage de la Republique, depuis ce qu'ils en exigerent lors de leur entrée dans ce Port, on a lieu de croire qu'ils n'y étoient venus que pour appuyer & pour faire respecter les demandes que leur Commandant a faites à la Régence au

nom

nom du Roy Catholique : * ainsi le trouble que la présence de ces Vaisseaux causoit aux Genois, devroit se calmer avec d'autant plus de raison, qu'ils ont pris le parti de consentir d'abord aux propositions du Commandant Espagnol, & d'exécuter en même-tems, les points qu'elles contenoient. Mais un nouveau sujet d'inquiétude, que l'on peut apeller plûtôt un surcroît d'allarmes pour eux, eu égard à la circonstance & aux conjonctures, est, „ que, „ quelques-uns de leurs Bâtimens, que l'on dit être „ cinq Felouques armées en guerre, ont surpris & „ mis le feu à un Vaisseau François qui étoit à l'an„ cre sur la Côte de l'Isle de *Corse* prés de *Girolata*, „ sous prétexte que le Patron de ce Navire avoit „ fourni aux mécontens des munitions de guerre & „ de bouche.

La Régence, qui ne doute pas que le Roy Trés-Chrêtien ne regarde cette affaire comme une nouvelle insulte faite à son Pavillon, en rejette toute la faute sur un Colonel Allemand qui s'étoit trouvé à bord d'une de ces Felouques, portant Banniere Impériale ; & pour tâcher de prévenir les suites funestes de cet évenement, elle s'assembla extraordinairement le 17. Avril. A l'issuë du Conseil, qui dura environ quatre heures, on dépécha un Exprés au Marquis Doria, Ministre de la Republique à *Paris* : Ce Courier étoit aussi chargé d'une Lettre du Doge pour le Cardinal de Fleury, & d'une autre pour Mr. de Chauvelin.

La rebellion opiniâtre des Corses, qui deviennent tous les jours plus indomptables, en éludant toutes les mesures du Sénat de Genes, employées jusqu'ici pour les ramener à leur devoir, n'est pas d'ailleurs ce qui mortifie le moins la Republique, dont les finances

* *On trouve la substance de ces demandes au Journal du mois passé pag. 337.*

finances s'épuisent à force par les frais immenses qu'elle se trouve obligée de faire pour soutenir cette guerre intestine, & qu'elle aura beaucoup de peine à finir, par la conservation de l'Isle, en partie revoltée, si ce n'est à l'aide des Troupes d'un Monarque puissant, qui veut bien se prêter en cela à ses besoins. La seconde & la troisiéme Colonne de ces Troupes auxiliaires de l'Empereur, qui arriverent à *St. Pierre d'Arenne* vers le commencement d'Avril, en ont fait voile successivement pour l'Isle de *Corse*, avec un grand convoi de Vaisseaux & de grosses Barques, sur lesquelles on a chargé beaucoup de munitions de guerre & de bouche; & le Prince Loüis de Wirtemberg qui les doit commander, suivit le 5. ce convoi sous l'escorte de deux Galeres. Le Prince de Brandebourg Culmbach, Beaufrere du Roy de Dannemarc, & douze Officiers Prussiens, sçavoir, trois Colonels, trois Lieutenans-Colonels, & autant de Majors & de Capitaines, se sont aussi rendus dans ladite Isle, où ils vont tous servir en qualité de Volontaires. Avec les forces des Genois, tous les grands secours de l'Empereur suffiront, sans doute, pour faire lâcher prise à l'opiniatreté des mécontens, & pour leur faire accepter la médiation de S. M. Imp. que le Prince de Wirtemberg est chargé de leur offrir, pour ajuster à l'amiable leurs differends avec la Republique; mais voyons quelle est leur disposition à cet égard; voyons aussi quelles ont été les operations dans l'Isle depuis le mois dernier.

XV. *Corse.* Un Corps de Rebelles considerable ayant passé sur la fin de Mars le Torrent de *Pilincho* pour assiéger *Biguglia*, Mr. de Wachtendonck vint au secours de cette Place avec un bon nombre de Soldats Imperiaux: Il rencontra les mécontens dans une Vallée, où il les fit d'abord attaquer par tous les Grenadiers qu'il commandoit & par cinq Bataillons:

lons : Le combat fort ſanglant dura deux heures entieres à cauſe du poſte avantageux qu'occupoient les Rebelles ; ils furent cependant contraints de l'abandonner, & de prendre la fuite, mais par des défilés impraticables & inconnus aux Troupes Allemanques ; ce qui fit qu'on ne jugea pas à propos de les pourſuivre, crainte de quelque embuſcade. Ils avoient tenté peu auparavant d'attaquer la Ville de Sartene avec 2000. hommes ; mais on les repouſſa vigoureuſement, & du nombre des morts s'eſt trouvé Pivioli l'un des plus intimes amis de leur General Don Loüis Giafferi.

Ce Chef informé que le Prince de Wirtemberg avoit débarqué ſur la Côte avec un grand renfort de Troupes Imperiales, fit aſſembler un Conſeil à *Corte*. Il y fut réſolu „ de ne faire aucune attention „ aux propoſitions d'accommodement qu'on leur „ pourroit faire avec la Republique de Genes, mais „ plûtôt de vaincre, ou de mourir. L'ordre fut donné enſuite que toutes les femmes, les enfans & les Vieillards qui ont leur domicile ſur les Côtes, euſſent à ſe retirer inceſſanment dans les montagnes.

En conſequence du réſultat dont on vient de parler, les voyes de douceur dont le Prince de Wirtemberg s'eſt d'abord ſervi pour faire accepter aux Mécontens la Médiation de l'Empereur, ſe ſont trouvés vainement employées, ceux-ci ayant rejetté avec hauteur toute propoſition d'accommodement, dont l'une des conditions étoit de mettre bas les armes ; & pourſuivans leurs hoſtillités, ils ſe rendirent maîtres vers la mi-Avril de *Balagna* & de *Veſcovado*, qui ſont des poſtes trés-avantageux, à cauſe de leur ſituation, aprés avoir mis en fuite avec perte un Détachement de 400. Imperiaux qui étoient venus reconnoître le Pays.

On

On a frapé des Especes d'or & d'argent par ordre de Dom Loüis Giafferi, qui ont d'un côté un Tigre couronné, & au revers ces mots, *Tandem superata libertas.* Elles proviennent d'une somme de 400. mille écus, pour laquelle les François ont acheté de lui des Huiles, des Grains & autres consomptions, & qui ont été ainsi converties.

XVI. *Turin.* L'inquiétude paroit dissipée depuis l'avis certain qu'on a reçu que l'armement des Espagnols est destiné contre les Maures; les Conseils sont cependant toujours fort frequens à la Cour sur les affaires de la conjoncture presente, & particulierement sur les moyens de garantir de toute insulte le Royaume de Sardaigne, dont les Garnisons seront incessamment renforcées par trois mille hommes de Troupes du Roi, qui sont déja arrivées à *Nice* & à *Ville-Franche* pour cet effet. Le 17. Avril le Roi Victor-Amedée, & la Comtesse de Spigno son Epouse, furent conduits du Château de *Rivoli* à *Montcallier* dans une Chaise à Porteurs, accompagnés d'un Détachement de Dragons, & de 36. hommes des Gardes du Corps. On ne parle plus du Traité d'accommodement de cette Cour avec le St. Siege, que nous dîmes le mois dernier être sur le tapis; ce qui fait croire que les choses à cet égard sont encore dans leur confusion ordinaire.

XVII. *Venise.* Trois Bâtimens qui manquoient d'un Convoi revenu depuis peu de *Smirne* & autres Echelles du Levant, sont enfin arrivés tous richement chargés; leurs Patrons raportent que la contagion fait toujours de grands ravages dans l'Albanie Ottomane; mais qu'on joüit à *Corfou* d'une santé parfaite & d'une profonde tranquillité, que Mr. Erizzo, Provéditeur General sur mer, s'y tient encore avec toute la Flotte de cet Etat, & que les Turcs, quoiqu'en état par leurs grands armemens

de faire quelqu'entreprise d'importance, n'avoient encore rien tenté contre les Vaisseaux ni les Places du Domaine de la Republique au Levant. Le Grand Conseil a nommé Mr. Jerôme-Marie Balbi, qui a été Capitaine des Galéasses, Provéditeur du Golfe, en la place de Mr. Jacques Boldu, dont le terme va bientôt expirer, pour lequel il avoit été pourvû de cette Charge.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. *Versailles.* Les difficultés pour lesquelles le Marquis Doria, Envoyé extraordinaire de Genes, n'a pû jusqu'à present avoir d'Audience du Roi, ayant été enfin levées, il y fut admis pour la premiere fois le 8. Avril avec les ceremonies ordinaires, introduit par Mr. Hebert : Aprés un repas splendide que lui donnerent ensuite de l'Audience les grands Officiers du Roi, l'Introducteur des Ambassadeurs le reconduisit à *Paris* dans les Carosses de Leurs Majestés. Voilà donc les Genois reconciliés derechef avec cette Cour. Reste à sçavoir si ce qui est arrivé depuis peu prés de *Girolata*, mentionné à l'Article précedent, ne fera pas naître encore de nouvelles broüilleries, dont les suites leur seront peut-être plus funestes, que ce qu'ils viennent d'assoupir par leurs mouvemens & par leurs soumissions.

II. Le Marquis de Rossignan, nouvel Ambassadeur du Roi de Sardaigne, arrivé le 10. à *Paris*, vint à *Versailles* le lendemain, & se rendit d'abord à l'apartement du Cardinal de Fleury, avec qui il eut une longue conference : Son Eminence ayant retenu

retenu ce Ministre à dîner, s'enferma le soir avec lui dans son Cabinet pendant plus d'une heure; & comme l'on a gardé le secret sur le résultat des conferences tenuës ce jour-là & les suivans, il est à présumer que les instructions du Marquis de Rossignan renferment quelques points d'importance. On s'aperçoit que le Marquis de Castellar, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, est celui de tous les Ministres étrangers qui se donne le plus de mouvement pour les penetrer. Le Roi donna le 14. une Audience particuliere à ce nouvel Ambassadeur, qui presenta à S. M. une Lettre du Roi son Maître, & la complimenta sur la naissance de Madame la quatriéme. Le même jour le Marquis Doria fut admis à l'Audience publique de la Reine, & à celles du Dauphin, du Duc d'Anjou & de Mesdames de France.

III. Il a été résolu dans le Conseil du Roi de former en differens endroits du Royaume quatre Camps d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons vers le mois de Septembre prochain; sçavoir, le premier dans l'Alsace, sous le Commandement du Maréchal du Bourg; le second sur la Mozelle entre Metz & Thionville, sous le Comte de Bellisle; le troisiéme sur la Sambre, sous le Prince de Tingry; & le quatriéme dans la Franche-Comté, sous le Duc de Levy. Il y aura aussi, dit-on, un cinquiéme Camp en Guyenne sous le Duc de Duras; mais celui qu'on avoit parlé de former aux environs de Compiegne, pour le plaisir du Roi, n'aura pas lieu. On croit à present que l'expédition projettée contre la Ville d'Alger ne se fera pas non plus, sur ce que la Cour a ordonné de suspendre l'armement des Vaisseaux de guerre qui se faisoit pour cet effet à Toulon.

IV. *Paris.* On commença le 17. à battre la caisse

en cette Ville pour faire des Recruës, & l'on aprit le même jour que tous les Officiers Militaires, qui sont absens de leurs Garnisons, avoient reçu ordre d'y retourner incessanment, pour être presens à la revûë generale des Troupes qui doit se faire dans leurs differens quartiers par les Inspecteurs & Commissaires Generaux. On avoit tiré la veille le Canon de l'Arsenal, à l'occasion de la survivance que le Roi a donnée au Prince de Dombes, de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie de France, aprés la mort du Duc du Maine son Pere.

V. Les Ministres étrangers ont tous pris les devans à Compiegne, & la Compagnie des Chevaux-Legers partit le 21. de *Versailles* pour aller attendre le Roi à cinq lieuës de ce Château. S. M. fit ce jour-là la revûë de ses deux Regimens des Gardes Françoises & Suisses dans la Plaine de Sablons: Elle prit ensuite le divertissement de la chasse aux environs de St. Denis, & passa la nuit au Château de la Muette; le lendemain Elle chassa le Cerf dans le Bois de St. Germain, & le 25. sur le midi ayant passé le long des Ramparts de cette Capitale pour se rendre à *Compiegne*, Elle fut complimentée par le Prévôt des Marchands qui étoit à la tête du Magistrat. Les Princes du Sang & tous les Ministres d'Etat ont suivi depuis ce Monarque. La Reine qui est relevée de ses couches, ne fera point cette année ce voyage; mais S. M. doit aller dans le mois de Juin faire une devotion de neuf jours devant l'Image miraculeuse de la Vierge qui est dans la Ville de Chartres.

VI. On conduisit le 27. une Demoiselle à la prison du Châtelet, pour avoir debité des Libelles contre la Constitution *Unigenitus*, & en faveur de feu l'Abbé Paris, dont les prétendus miracles commencent à exercer la plume de ces Ecrivains accoutumés à ne produire que des fictions aussi bizarres que les extravagances

extravagances qu'on voit aujourd'huy sur la scéne, pour surprendre la crédulité du peuple. Il paroit cependant deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont l'un condamne tout à la fois deux de ces Libelles intitulés, *Seconde & troisiéme Lettre de l'Abbé de Lisle en faveur des miracles de feu l'Abbé Paris*, à être lacerés & brûlés par les mains du Bourreau devant l'Eglise Cathedrale. Voici l'autre dans son entier datté de *Compiegne* le 3. Mai, & publié ici le 7. suivant.

LE Roy étant informé de tous les mouvemens qu'on excite continuellement dans les esprits, à l'occasion de plusieurs guérisons qu'on pretend être miraculeusement arrivées par l'intercession du Sieur Paris, Diacre du Diocese de Paris, *& dont on veut faire un argument de parti, pour fournir des armes à ceux qui se revoltent contre l'autorité de l'Eglise, & perpetuer la division dans le Royaume, au sujet de la Constitution* Unigenitus, *contre les dispositions des Déclarations de Sa Majesté, & de l'Arrêt qu'Elle a rendu le 5. Septembre dernier, pour faire cesser toutes disputes & contestations sur ce sujet; Sa M. qui a déjà interposé son autorité dans cette matiere, soit par son Ordonnance du 27. Janvier dernier, soit par l'Arrêt qu'Elle a rendu le 24. Avril suivant, contre deux Libelles, qui regardent les faits ci-dessus marqués, a jugé à propos de continuer d'en prendre connoissance, pour prevenir tout ce qui pourroit être une nouvelle occasion de troubler la tranquillité de l'Eglise & de l'Etat. A quoi désirant pourvoir,* Sa Majesté étant en son Conseil, *a fait, & fait trés-expresses inhibitions & défenses, à tous ses Sujets, de quelque état & condition qu'ils soient, de faire aucunes poursuites ni procedures, pardevant ses Cours & autres Juges, au sujet des faits ci-dessus*

énoncez, leurs circonstances ou dépendances, & de tout ce qui pourroit avoir été ou être fait à cette occasion ; Sa Majesté s'en retenant la connoissance, qu'Elle interdit à toutes sesdites Cours & autres Juges, & se reservant à Elle seule, de prendre les mesures qu'Elle estimera les plus convenables, pour faire cesser toutes disputes & contestations sur ce sujet. Défend pareillement Sa Maj. à tous ses Sujets, de composer, imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, sous quelque nom & titre que ce soit, aucuns Ouvrages, Mémoires ou Ecrits, tendans à entretenir les disputes qui se sont formées au sujet desdits faits, ou de tout ce qui peut y avoir raport, & de la Constitution Unigenitus ; *le tout sous les peines portées par ledit Arrêt du 5. Septembre 1731., lequel sera executé selon sa forme & teneur, notamment contre les Auteurs, Imprimeurs ou distributeurs de Libelles ou d'écrits contraires à la Religion, au respect dû au St. Siége, à N. St. Pere le Pape, & aux Evêques, à l'autorité de l'Eglise, & à celle de Sa Majesté, aux droits de sa Couronne, & aux libertez de l'Eglise Gallicane. Et sera le present Arrêt, lû, publié & affiché par tout où besoin sera, pour être pareillement exécuté, selon sa forme & teneur, nonobstant oppositions ou apellations quelconques, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est reservée la connoissance, & à son Conseil, & l'a interdite à toutes ses Cours & autres Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, &c. Signé* PHELYPEAUX.

VII. L'Archevêque de cette Capitale fait aussi connoitre de tems en tems par des Ecrits qui sont publiés de sa part, combien injurieux sont à l'Eglise, & quel scandale y font ces sortes d'ouvrages volans : il condamne entr'autres par un Mandement les *Nouvelles Ecclésiastiques*, feüilles périodiques, mais pernicieuses

nicieuses, tendans à faire soulever les Fideles contre l'Autorité legitime, & directement contraires aux Decrets Apostoliques; avec défense à un chacun de les lire, distribuer &c. sous peine d'excommunication, & avec ordre d'en apporter tous les exemplaires dans la Secretairerie de l'Archevêché. Si l'on en croit à un bruit, ce Mandement a causé une petite rebellion Ecclésiastique à Paris, où 25. Curés doivent avoir protesté solemnellement contre, & s'être en même-tems obstinés à ne pas vouloir le publier dans leurs Paroisses.

VIII. Par un Edit du Roi les Trésoriers Generaux de la Marine, qui étoient au nombre de trois, sont réduits à deux; & par un autre Sa Majesté regle les émolumens & les taxations des Trésoriers des Troupes de sa Maison. On travaille aussi actuellement à un projet pour mieux regler les Tailles qu'elles ne sont dans toute l'étenduë du Royaume.

Le Roi & la Reine Stanislas sont actuellement à Versailles auprés de la Reine leur fille, où L. M. sont arrivées de Chambor le 2. de ce mois, pour y rester pendant plusieurs jours. Le Prince de Conti alla le 7. les complimenter avec la Princesse son Epouse, & la Princesse Doüairiere sa mere; mais Leurs Altesses revinrent le 9. à Paris, d'où elles ont dessein de se rendre dans peu à l'Isle-Adam leur Maison de plaisance: on assure que les Paysans & les Paysanes des environs viendront alors en corps faire leurs premiers complimens à la nouvelle Princesse de Conti.

IX. Le Duc d'Orleans a été pendant plusieurs semaines en retraite dans l'Abbaye de Ste. Genevieve, sans avoir même eu qu'un seul Domestique pour le servir, & il n'en est sorti que deux fois, pour aller rendre visite au Duc de Chartres son fils, & à la Princesse de Beaujolois sa sœur, qui ont été dangereusement

reusement malades de la rougeole, mais les devotions de ce Prince étant finies le 9. il a dû en sortir ce soir-là, afin de suivre le lendemain le Roi à Compiegne.

X. Il y a quelques mois qu'un Juif d'Amsterdam vint en cette Ville avec toute sa Famille pour embrasser la Religion Catholique Romaine : Les premiers effets de sa sincerité parurent le 12. du mois passé, qu'il permit qu'on baptisât sa fille âgée de 4. ans seulement dans l'Eglise de St. Eustache : ce fut le Duc d'Usez qui la tint sur les fonts avec la Duchesse de Vaujour sa fille. Il a été mis avec sa femme & ses deux fils ainés dans le Couvent des Nouvelles-Converties au Fauxbourg de St. Marcel, afin d'y être instruits dans la Foi Orthodoxe, dont ils vont faire profession. On doit baptiser encore au premier jour un garçon de ce Juif qui n'a que 3. ans.

XI. On vient d'aprendre que le Coche de Lion fut attaqué sur la fin d'Avril par douze voleurs masqués, qui en tuerent l'escorte consistant en deux Archers; qu'ils enleverent beaucoup d'argent de ce Carosse, & se sauverent, sans qu'on ait pû les découvrir encore, quelque recherche qu'on ait faite à ce sujet. On est aussi informé qu'un Vaisseau de la Compagnie des Indes est arrivé au Port d'Orient, revenant de Pondichery; qu'il a sur son bord 2000. balles de Caffé, 1500. pieces de Bois de Cajatour, 400. bottes de Cannes &c., & qu'on y attendoit de jour à autre deux autres Vaisseaux qui avoient été separés de celui-ci par une violente tempête à une certaine hauteur en mer.

XII. *Metz.* Mr. le Comte de Bellisle, aprés une absence de plusieurs mois, est revenu en cette Ville, au grand contentement de tous ses Habitans, charmés de revoir ce Seigneur qui va à grands pas au comble des honneurs, appuyé sur son

vrai

vrai merite & sur son exactitude pour le service du Roi, qui lui attire journellement les faveurs de Sa Majesté. Le Chapitre de l'insigne Eglise Collégiale de St. Sauveur en Corps, l'est venu complimenter sur son retour, & sur la naissance d'un fils dont Madame la Comtesse son Epouse est accouchée depuis quelque tems; ce fut Mr. l'Abbé Rabet, Doyen de ce Chapitre, qui porta la parole, & qui lui dit:

MONSIEUR,

LE Chapitre de St. Sauveur vient ici pour vous témoigner sa joye sur votre heureuse arrivée, & vous renouveller en même tems celle qu'il a ressentie de la justice que le Roi a rendu à votre merite & à vos services. Nous y joindrons aussi celle que vous a dû causer la naissance d'un fils qui sera le digne Heritier de votre nom & de vos vertus: Nous prions Dieu qu'il les augmente en lui, & qu'il conserve ses illustres pere & mere, pour l'instruire dans les voyes de la vraye gloire & de son salut.

Mr. l'Abbé Rabet fit ensuite à Madame la Comtesse de Bellisle le petit Discours que voici.

MADAME,

LA Renommée qui s'est fait un plaisir d'adoucir nos peines causées par votre absence, nous a apris que vous arriviez en parfaite santé, & que le Seigneur vous avoit donné (depuis votre départ de Metz,) un précieux gage, qui est le fruit de vos rares vertus.

AR-

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* Sur l'avis donné à la Cour par Mr. de Jacquemin, Envoyé du Duc de Lorraine, que S. A. R. étoit partie de *Breslaw* pour revenir en cette Ville, le Comte de Sintzendorff, Grand-Chancelier, alla le 9. Avril en poste le recevoir à Selovitz en Moravie. Le 14. ce Prince arriva ici accompagné d'un grand nombre de jeunes Seigneurs qui étoient allés à sa rencontre à New-Schonborn; il n'eut pas plûtôt mis pied à terre au Palais Imperial, où on lui avoit préparé un Apartement magnifique, qu'il envoya dire à l'Empereur & à l'Imperatrice Regnante par le Baron de Phitzner, *que le Comte de Blamont venoit d'arriver, & qu'il demandoit d'avoir l'honneur de les saluer*; L. Maj. ayant répondu au Baron de Phitzner, qu'Elles l'attendroient dans leurs apartemens, S. A. R. alla d'abord à celui de l'Empereur, & le remercia en des termes pleins de reconnoissance de la Dignité de Viceroi de Hongrie dont il l'avoit revêtu; Elle y fut reçuë d'une maniere fort gracieuse par ce Monarque, & ensuite par l'Imperatrice qu'elle étoit allée aussi saluer dans son apartement: Elle a depuis rendu visite à l'Imperatrice Doüairiere Amelie au Couvent de Salesiane, où S. M. est de nouveau en retraite. En prenant congé à Breslau de l'Electeur de Mayence, ce Prince lui fit present d'une Epée garnie de diamans de la valeur de 20000. risdales, & lui dit, *Je vous donne cette Epée pour défendre l'honneur de la Nation Allemande*,

Allemande, & pour en soutenir & augmenter la gloire.

II. Le voyage de la Cour à *Carelsbad* est résolu, & le jour de son départ est fixé au 27. Mai. On prépare 65. Chaises de Poste pour l'usage des personnes qui seront à la suite de L. M. ; les ordres sont aussi donnés aux Etats de diverses Provinces de contribuer aux frais de ce voyage. On aprend que ceux d'Autriche ont déja accordé 500. mille risdales pour cet effet ; & l'on compte que les Contingens du Royaume de Boheme & du Duché de Silesie, monteront ensemble à un million. Suivant le Reglement qui paroît, la Cour arrivera le 30. à Prague, & y restera jusqu'au 2. Juin. Le Prince Eugene de Savove, le Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier, le Comte de Guy de Staremberg, le Comte de Kônigseg, & le Comte de Metsch, qui fait les fonctions de Vice-Chancelier de l'Empire, seront du voyage, de même que quelques Referendaires & Officiers de la Chancellerie avec tous les Ministres Etrangers ; mais la Chancellerie restera à Prague, d'où elle envoyera ses dépêches à Carelsbad, pour être signées de l'Empereur. Leurs Majestés Imperiales, aprés avoir pris les bains à Carelsbad, iront prendre le divertissement de la Chasse à Brandeis : ensuite au Château de Craumau appartenant au Prince de Schwarkenbourg, afin d'y celebrer le 28. Août l'anniversaire de la naissance de l'Imperatrice Regnante ; puis à Lintz, & reviendront à Vienne sur la fin d'Octobre prochain. La Serenissime Archiduchesse Marie-Madelaine, sœur de l'Empereur, administrera la Régence pendant l'absence de la Cour, aidée du Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville, du Comte de Kevenhuller, & de quelques autres personnes de distinction.

III. Un Exprés dépêché de Breslau apporta le

20.

20. la triste nouvelle que l'Electeur de Mayence ; oncle de l'Empereur du côté maternel, y étoit décedé deux jours auparavant, aprés une courte maladie : Ce Prince, qui a toujours été fort affectionné à la Maison d'Autriche, est universellement regretté de toute la Cour & de tous les Sujets. On doit faire un service solemnel pour le repos de son ame dans l'Eglise des Augustins déchaussés, immédiatement aprés qu'on y aura élevé pour cet effet un somptueux Catafalque. La Cour prit le 24. le deüil pour cette mort, qu'elle portera pendant trois mois de suite. Les principaux prétendans à l'Electorat vacant, sont l'Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg, le Prince Theodore de Baviere, l'Evêque de Ratisbonne & de Freysinghen, l'Evêque d'Augsbourg, & le Baron de Burresheim, Grand Doyen du Chapitre de Mayence. L'Empereur a déja nommé le Comte Ferdinand de Kufstein, qui est revenu seulement depuis quelques jours de Breslau, afin de rendre compte à ce Monarque du succés de sa commission auprés du feu Electeur, pour aller assister en qualité de Commissaire Imperial à la nouvelle élection qui doit se faire d'un Successeur de ce Prince à l'Electorat de Mayence.

IV. Mr. Dominique Passionei, Evêque Titulaire d'Ephese, & nouveau Nonce du Pape, fit le 23. son entrée publique à Vienne, avec un cortege de six Carosses & de riches Livrées, s'étant auparavant rendu pour cet effet au Couvent des Minimes situé dans le Fauxbourg d'Italie. L'Empereur lui donna le 25. sa premiere Audience publique, aprés laquelle S. M. partit pour Laxembourg, afin d'y prendre les divertissemens de la saison comme à l'ordinaire ; Elle y fut suivie le lendemain par le Duc de Lorraine.

S. A. R. ne sera pas, dit-on, du voyage de Carelsbad,

relsbad, non plus que les Sereniſſimes Archiducheſſes; mais pendant l'abſence de la Cour, elle doit aller faire un tour à Preſbourg : on préſuppoſe que ce ſera pour s'y faire inſtaller dans l'éminent poſte de Viceroi de Hongrie & de toutes les Provinces qui en dépendent; puiſque le Comte Bathiani, a été fait depuis peu Grand Chancelier de ce Royaume, afin qu'il pût aſſiſter à cette inſtallation, comme repreſentant la Nation Hongroiſe.

Voici une Ode Latine faite par un des Sujets de ce Prince qu'on vient de m'adreſſer : elle a du raport à ſon nouveau Titre, & m'a paru d'ailleurs aſſez bien imitée d'Horace, pour en faire part aux Curieux.

FRANCISCO III. Lotharingiæ & Barri Duci, Hungariæ Proregi,

O D E.

JAm ſatis noſtris aliàs malorum
Venit, externas peragrante terras
Carolo * *nobis ferat ut minores*
Fama timores.
Terruit gentem grave ne rediret
Saculum Galli tua cogitantis
Jam diù, quoquo potis eſt, avitis
Jungere regnis.
Piſcium † *externæ genus adſtet ulmo;*
Nota ſed ſedes tua ſtat Columbis,
Te licet preſſæ ſedulo & ſequentur,
FRANCE, *volatu.*

Te

* Carolo IV.
† Piſcium. Barri inſignia Piſces.

Vidimus sparsos violenter hostes,
Igne Lothrecas populare messes,
Ire dejectum monimenta Regum,
Templaque Divûm.
*Iliam * Sponso redolens ligari,*
Cogit etruscas, Lodoïcus, oras
Ire, nativas, Jove non probante,
Linquere terras.
Vidimus Cives acuisse ferrum,
Fortiùs dirum peterent ut hostem;
Vidimus cassos sine Duce nisus
Ire per auras.
Quis dehinc rebus columen caducis
Afferet? Cives prece quâ vocabunt
Principem longè minùs audientem
Vota rogantum?
Linque quos dudum recolis Penates,
Nostra supremis tibi cessa fatis
Cura, commissam Lotharûm supernè
Dirige navem.
Sive Regales habitare maris
Cæsaris sedes propiùs visurus
Quam tibi ab avo sociam parârunt
Fata Mariam.
Seu tui, Princeps, data cura Magno
Cæsari, summi decus atque pondus
Ferre te Regni velit, è secundo
Te, dare jura.
Tu minor, Gentes Proavi tremendo
Ense servatas rege, & Infideles
Sentiant Turcæ, Patre non minorem
Affore natum.
Palleant sanctam violare pacem.
Hungarorum te dominante terris
Nec sinas illos equitare inultos,
Te duce FRANCE.

Iliam pro . . . Francisci conjuge. *Crescat*

Crescat occulto velut arbor ævo
Fama, felices quibus æqua pones
Jura, degustent populi, beatæ
Otia pacis.
Quæ damus læti pia vota, Princeps,
Aure non surdâ cape; sed relictos
Nos tuos dudum nimis exulare
Sæpe memento.

V. Quoiqu'il y ait beaucoup d'aparence que les grands preparatifs qui se font en Espagne, n'ont pour but qu'une expédition en Afrique, divers Etats d'Italie en conçoivent néanmoins de l'ombrage; celui de Luques entr'autres le plus allarmé, a donné ordre à l'Abbé Vany son Ministre en cette Cour, de suplier l'Empereur de lui accorder un prompt & puissant secours, au cas qu'il vienne à être attaqué. L'épouvante des Luquois vient, sans doute, de ce qu'ils ont appartenu autrefois à la Toscane, & qu'ils apréhendent par consequent que l'Infant-Duc ne forme quelque prétention sur leur Republique, qui est comme enfermée dans les Terres du Grand Duc, d'autant plus qu'on fait des levées de Soldats dans les Duchés de Parme, de Plaisance & de Toscane, & que ce Prince a demandé depuis peu une dispense d'âge à Sa Maj. Imp. pour prendre possession de la Régence des deux premiers Duchés. On ignore cependant encore quelle a été la réponse de l'Empereur à l'une & à l'autre de ces demandes.

VI. La Cour a reçu de nouveau une remise de 200. mille florins de la Republique de Genes pour les Troupes Imperiales qui ont été envoyées à son secours contre les Rebelles de l'Isle de Corse; le Marquis Doria, Ministre de la même Republique, lui

lui a aussi notifié qu'on avoit fait l'honneur au Baron de Wachtendonck, qui commande en Corse les Imperiaux sous le Prince de Wirtemberg, de l'associer à la Noblesse de l'Etat de Genes avec tous ses Descendans mâles en ligne directe.

Le Comte d'Alcaudette a reçu des mains de l'Empereur le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, de même que le Prince de Ste. Croix qui est arrivé de *Rome* il y a quelques semaines; & dans un Conseil d'Etat tenu le 28. à Laxembourg, ce dernier prit séance en qualité de Membre actuel. Le Prince Pio est nommé à l'Ambassade de Venise.

VII. Par un Exprés dépêché de *Constantinople* on aprend que le Grand Vizir Topal-Osman, que cette Ville regardoit comme le Liberateur de ses troubles, a été démis de cette importante Charge, & que Aly, Bacha & Gouverneur de Babylone, qui a commandé l'Armée du Grand Seigneur en Perse, a été nommé pour le remplacer. On ne devroit pas être fâché de cette nouvelle, si elle se confirme, d'autant que le Ministre que l'on dit dépolé paroissoit beaucoup affectionné au Prince Ragotski & au Comte de Bonneval, qui employoient tout le crédit qu'ils se sont acquis à la Porte Ottomane, pour exciter les Turcs à déclarer la guerre aux Puissances de la Chrêtienté.

VIII. *Ratisbonne.* Tous les Ministres du Corps Evangelique qui se tiennent ici, ont reçu de nouveaux ordres de leurs Cours d'insister toujours fortement à ce que l'Archevêque de Saltzbourg redresse incessamment les griefs de ses Sujets Protestans, & leur accorde la liberté de se retirer ailleurs avec tous leurs effets, suivant les Constitutions de l'Empire; ou qu'autrement on useroit de represailles dans toute l'étenduë des Etats des Princes leurs Maitres, en faisant fermer les Eglises des Catholiques-Romains,

&

& en mettant en sequestre les revenus de tous leurs Ecclésiastiques. Un procedé si extraordinaire joint à un Memoire fort aigre remis par le Ministre de Prusse à celui de l'Archevêque de Saltzbourg, pour qu'il en fasse part aux Ministres Catholiques Romains, & communiqué ensuite pour le même effet au Ministre de Mayence, a excité ce dernier à dire, „ qu'il étoit surpris de ce qu'on vouloit confondre „ les Rebelles de Saltzbourg avec les Catholiques „ qui se tenoient tranquiles dans les Etats Prote- „ stans, en faisant tomber sur les innocens la peine „ que meritoient les coupables; & que quoiqu'il „ fût persuadé que ce qu'il diroit là-dessus aux au- „ tres Ministres Catholiques, n'auroit aucun effet, „ il vouloit bien néanmoins se charger de leur en „ parler. Cette affaire a tenu en haleine les deux partis jusqu'au commencement de Mai, que le Ministre de Saltzbourg communiqua au Corps Evangelique un nouveau Mémoire de l'Archevêque son Maître, portant en substance, " que ce Prince n'a ja- „ mais eu dans tout ce qui s'est passé dans son Pays „ la moindre intention de faire quelque chose qui „ fût contraire au Traité de Westphalie; qu'il per- „ sistoit dans la même résolution, & que pour cet „ effet il avoit ordonné à tous ses Officiers Civils „ dans les Montagnes, d'y publier que les Protestans „ qui voudront sortir du Pays, pourront le faire „ librement, & emporter avec eux tous leurs effets, „ avec défense ausdits Officiers de forcer qui que ce „ soit de sortir ou de rester, mais de leur laisser à „ cet égard une liberté entiere; que comme ces „ ordres sont entierement conformes au contenu du „ Traité de Westphalie, ledit Ministre espere que „ les Ministres Protestans en seront contens, & il se „ flatte que leurs Maîtres n'useront point de rigueurs, „ sous prétexte de represailles, envers leurs Sujets

„ Catholiques fideles & soumis ; d'autant plus que
„ le cas de ceux-ci est fort different de celui des
„ Protestans de Saltzbourg ; & que d'ailleurs il peut
„ assurer qu'à l'avenir la sortie & l'entrée dans le
„ Saltzbourg sera libre à tout le monde ; que les
„ passages seront ouverts aux Protestans qui en vou-
„ dront sortir, & qu'on rendra à ceux-ci toute la
„ justice qui leur est duë. Une pareille déclaration avec l'exécution de ce qu'elle contient, doit suffire pour satisfaire les Ministres des Puissances Protestantes, & arrêter les maux dont les Sujets Catholiques qui se trouvent répandus dans les Etats de leurs Maîtres, sont menacés, sans s'être rendus coupables d'aucun mauvais traitement.

La mort de l'Electeur de Mayence que les deux Ministres de ce Prince notifierent le 26. Avril aux autres Ministres, n'a pas suspendu les déliberations de la Diette, quoique ceux de Treves, de Cologne & de Saxe se disputent avec les premiers le droit de faire assembler la Diette pendant la vacance du Siege Electoral de Mayence. Il ne s'y trouve cependant que trés-peu de Ministres Catholiques, sur ce qu'ils ne veulent pas recevoir les Billets de convocation qu'on leur adresse, & qui viennent également de ceux de tous les Princes qui prétendent le droit contesté. Les Ministres Protestans, pour ne s'attirer aucun reproche, ne reçoivent aucun de ces billets, & ne laissent pourtant pas de se rendre à l'Hôtel de Ville.

IX. *Breslau.* François-Loüis de Neubourg, Comte Palatin, Electeur de Mayence, Archi-Chancelier de l'Empire, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, Evêque de Worms & de Breslau &c. mourut en cette Ville le 18. Avril dans la soixante-huitiéme année de son âge : Son Altesse Electorale a ordonné par son Testament qu'on le mette dans un cercuëil simple, sans aucune inscription ni titres, ne voulant

que

que ces mots pour Epitaphe, *Hic jacet Franciscus Ludovicus peccator*; semblable en cela à sa pieuse sœur feuë l'Imperatrice Eleonore, mere de l'Empereur Regnant. Elle laisse en dépôt au Chapitre de son Archevêché de Mayence la magnifique Croix de diamans dont S. M. Imp. lui fit present la derniere fois qu'elle a été à la Cour de Vienne, déclarant que son intention est, que cette Croix soit portée à l'avenir par ses Successeurs. Ce défunt Prince a fait aussi divers legs pieux, & a donné des pensions viageres à tous ses Officiers & Domestiques. C'est l'Electeur Palatin son frere qu'il a nommé son Légataire universel, & les Comtes de Schafgotsch & de Saxenhoven, & les Barons Bek & Sperigers, Exécuteurs de son Testament.

Le Corps du feu Electeur fut ouvert le 19., embaumé & exposé le 21. sur un lit de parade dans la grande Salle du Palais Episcopal: il étoit revêtu de l'habit Electoral, la Mître sur la tête, & la Croix attachée à l'endroit du cœur: la Crosse étoit penduë à sa droite, & l'Epée à sa gauche; les autres ornemens Archiépiscopaux étoient aussi posés au bas du lit de parade au côté droit, avec le Manteau, le Bonnet Ducal, les Eperons & l'Epée comme Grand Maître de l'Ordre Teutonique. La Salle & tout l'apartement contigu étoient tendus de noir & illuminés de bougies & de lampes: une grande quantité de cierges brûloient au-tour du lit; il y en avoit aussi beaucoup sur six Autels, où l'on celebroit des Messes de *Requiem*. Le Corps fut mis le soir dans un cercuëil couvert d'un poële de moire d'or, & celui-ci sur un Brancard; la Croix de l'Electeur, la Mître & ses autres ornemens Electoraux & Archiépiscopaux étoient aux deux côtés. Il fut ensuite porté à l'Eglise Collegiale de St. Jean par huit Gentilshommes de la Chambre, dans l'ordre suivant.

Le Convoi commença par le Porte-Croix suivi de l'Ecole Allemande, des Confreries de la Ville, des Ordres Religieux, & des Chanoines Reguliers de St. Augustin; les Musiciens de la Chapelle, les Trompettes & les Timbaliers du feu Electeur venoient ensuite, ayant leurs instrumens couverts de drap noir; ils étoient suivis de tout le Clergé séculier, & du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, ayant à sa tête l'Evêque Suffragant revêtu de ses ornemens Pontificaux, & précedé & suivi de six Pages portans des flambeaux allumés dans la main. A une certaine distance on voyoit venir le cercuëil, aux deux côtés duquel marchoient les Gardes de l'Electeur défunt dans leurs habits ordinaires, & avec leurs armes renversées. Le Prince de Birkenfelt marchoit immédiatement aprés le cercuëil, ayant à sa droite le Comte de Schafgotsch, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, & à sa gauche le Baron de Satzenhofen, Conseiller d'Etat Intime, & Grand-Chambellan de feu Son Altesse Electorale: les autres Ministres & Officiers de la Cour les suivoient en habits de deüil. La marche étoit fermée par les Domestiques de l'Electeur aussi vêtus de deüil. On arriva ainsi à l'Eglise, & aprés les céremonies lugubres usitées en pareille occasion, le cercuëil fut descendu dans un caveau qu'on avoit préparé.

La Table generale des matieres placée à la fin de ce Journal, nous oblige de retrancher ce mois-ci quelques particularités des autres Etats d'Allemagne, qui ne sont néanmoins que fort peu interessantes.

AR-

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, en SUEDE, en DANNEMARC, & en MOSCOVIE, depuis le mois dernier.

I. POlogne. *Varsovie.* On est actuellement occupé dans les Chancelleries de Pologne & de Lithuanie à l'expédition des Universaux pour faire assembler les Dietines, afin de proceder à l'élection des Députés à la Diette generale, dont l'ouverture se fera en cette Ville le 1. Septembre prochain. Les Conferences avec les Ministres étrangers doivent commencer quinze jours avant la tenuë de cette Diette.

Le Camp dont nous parlâmes le mois passé, se formera prés de Villa-Nova le premier du mois d'Août. On travaille sans relâche aux préparatifs nécessaires, pour le rendre des plus brillans. Tous les Regimens nommés pour s'y rendre seront habillés de neuf, & les Seigneurs Polonois ont dessein d'y paroître avec beaucoup d'éclat. Le Roi est allé déja voir le terrein que doit occuper ce Camp, il a vû en même-tems avec satisfaction diverses Fabriques qu'on a établies à Villa Nova, & de beaux corps de Cazernes qui ont été construits prés du Palais de Cazimir.

Par les soins paternels de S. M. le differend qui partageoit depuis fort long-tems les Maisons de Sapieha & de Radzivil, au sujet de la Succession de la défunte Electrice Palatine, née Princesse de Radzivil, a été ajusté à l'amiable. Comme cette affaire a fait du bruit dans ce Royaume, jusqu'à faire

craindre pour la tranquillité publique, on sera peut-être bien aise de voir les particularités de cet accommodement, que voici. „ Les Commissaires que le „ Roi avoit nommés pour examiner les prétentions „ de part & d'autre, aprés avoir été assemblés plu- „ sieurs fois au Château, firent raport à S. Maj. le „ 29. Mars dernier, qu'ils avoient enfin raptoché „ les Parties jusqu'à faire offrir 1800. mille florins „ de Pologne à Mrs. de Sapieha de la part de l'Electeur „ Palatin; & Mrs. de Sapieha à réduire à 2. millions „ 500. mille florins leur prétention de 6. millions. „ Les Interessés & les Commissaires ayant été ensuite „ apellés devant le Roi, S. M. leur dit, que la Maison „ Palatine devoit s'engager à payer deux millions de „ florins à celle de Sapieha pour l'extinction de „ toutes ses prétentions sur ladite Succession, dont „ la Maison de Radzivil restera en possession, selon „ une Convention faite avec l'Electeur Palatin, qui „ s'étoit engagé de donner en mariage au Prince „ Cadet de Radzivil une des Princesses de Sultzbach „ ses petites filles.

Depuis l'accommodement de ce differend on s'est assemblé pour regler le terme & la maniere du payement des deux millions dont on vient de faire mention: les Seigneurs de la Maison de Sapieha, qui les doivent recevoir, demanderent d'abord qu'on leur payât un million avant la St. Jean prochaine, & l'autre million vers le même tems de l'année suivante, avec l'interêt & les sûretés convenables pour cette derniere somme. On offrit d'un autre côté de payer les deux millions en quatre ans; mais la pensée commune est que le Roi fixera à deux ans le terme de tout le payement, sans aucun interêt, ce que l'on croit d'aprendre dans peu. Le Ministre de l'Electeur Palatin a cependant souscrit à cet accommodement de la part de S. A. E.

II.

II. *Suede. Stockholm.* On a conclu depuis peu une Convention entre cette Cour & celle de Portugal par raport au Commerce. Sa Maj. Portugaise accorde, dit-on, par l'un des articles de ce nouveau Traité, sa protection à la Compagnie des Indes, nouvellement érigée en Suede, avec la permission même à ses Vaisseaux, de relâcher à *Goa*, & d'y établir des Magazins pour leurs marchandises; ce qui contribueroit beaucoup à l'avantage de cet établissement. Le Roy a établi aussi en cette Ville un Comptoir de Commerce, au sujet du transport du Cuivre hors du Royaume avec les prérogatives qu'on voit dans l'Ordonnance de Sa Majesté publiée à ce sujet le 20. Mars dernier, & dont voici la traduction.

NOUS FREDERIC, *&c. Sçavoir faisons qu'ayant été portés par la Remonstrance des Etats du Royaume qui ont été assemblés ici en Diette depuis quelque tems, à penser aux moyens de favoriser le négoce de Cuivre; pour parvenir à ce but salutaire, nous n'avons pû trouver d'autre meilleur expedient, que de faire établir dans cette Ville de* Stockholm *un Comptoir de commerce sous la direction de quelques négocians, qui acheteront & envoyeront hors du Pays, pour nôtre compte, tous les Cuivres & Plates de Cuivre, appartenans, tant à Nous, qu'à la Couronne, & aux Particuliers; & comme des Négocians ont entrepris d'établir un tel Comptoir sous les conditions faites avec eux, Nôtre bon plaisir & volonté est, qu'il n'y ait personne dans ce Royaume, hormis ce Comptoir de commerce, qui puisse avoir la liberté de charger & de transporter hors du Royaume du Cuivre ou des Plates de Cuivre monnoyées sous peine de confiscation de cette marchandise, & de 1000. Dalers d'amende monnoye d'ar-*

d'argent, à ceux qui y contreviendront; il sera néanmoins permis à ceux qui n'ont pas cette permission, de pouvoir faire monnoyer leur Cuivre en Plates; & de les employer aussi à tout autre service du Royaume, de la même maniere que les Moulins, les mines & les Forges de Cuivre, aussi bien que les gens de Métier du Royaume, ont pû jusqu'à present & pourront encore à l'avenir acheter & employer tout le Cuivre, dont ils auront besoin, pour leurs ouvrages & leurs Manufactures; Mais pour le Cuivre travaillé, que les Corps de Manufactures ou autres chargeront pour les Pays étrangers, ils seront obligés de le notifier & d'en donner connoissance auparavant au Comptoir du commerce; Surquoi tous ceux à qui il appartient doivent se regler.

Mr. Bestuchef est arrivé à la Cour en qualité de Ministre de la Czarine, & fut admis le 22. à l'Audience du Roy. Il n'a pas tardé à faire notifier son arrivée en cette Ville à l'Envoyé du Roy de la Grande-Bretagne, & au Résident d'Hannover; ce que ses prédecesseurs n'ont pas pratiqué depuis longtems. On a lieu de croire par cet endroit que la bonne harmonie est rétablie entre les Couronnes d'Angleterre & de Russie. Il a declaré aussi que les Cours du Nord ne devoient prendre aucun ombrage de la Flotte qu'on équipe dans quelques Ports de la Domination de sa Souveraine; que cet armement naval n'avoit pour but que de paroître en ordre de bataille devant Sa Maj. & d'exercer en même-tems les Matelots.

III. *Dannemarc. Copenhague.* Le voyage projetté de la Cour en Norwegue, ayant été remis d'un mois à l'autre, fut enfin entierement rompu dans un Conseil tenu à Frederixbourg dans le mois d'Avril. On a depuis envoyé ordre à l'Amiral de Rosenpalm

ſenpalm, de faire rentrer dans le Port les Vaiſſeaux deſtinés pour le tranſport de la Famille Royale, qui s'étoient déja mis en rade, & de les faire déſapareiller inceſſanment. On ne dit pas le ſujet qui a fait changer le Roy de réſolution, aprés tant de préparatifs, & dans le tems que tout étoit prêt à entreprendre le voyage qui les a occaſionnés.

IV. *Moſcovie. Petersbourg.* Par un Exprés dépêché de Perſe on a reçu l'agréable nouvelle que le Baron de Schaffiroff, Plénipotentiaire de la Czarine ſigna à *Iſpahan* ſur la fin de Janvier dernier, un renouvellement de Paix perpetuelle avec le Sophy, par lequel ce Prince eſt remis en poſſeſſion de Rierſh, de Baku, & de la partie du Ghilan qui avoit été ſubjuguée pendant la dernier guerre : Il cede de ſon côté à la Ruſſie les Places & Provinces qui ſont en deçà de la Riviere Cuhr. On paroit d'autant plus ſatisfait de ce nouveau Traité, que la Czarine conſerve les Forteresſes de Derbent & de Schamachy, qui mettent ſes Etats à couvert de toute inſulte de la part des Turcs.

Le Comte de Gallowin eſt revenu de Stockolm, où il a réſidé en qualité d'Envoyé Extraordinaire de cette Cour : la Czarine le déclara le 20. Avril, Vice-Amiral & Surintendant de ſa Flotte, elle lui donna auſſi en même-tems le Collier de l'Ordre de St. Alexandre Newski. On commence à douter que Sa Majeſté retourne à Moſcow cette année.

ARTICLE

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

Suite du Journal du Parlement.

I. *Londres.* Le 11. Avril les Seigneurs lûrent pour la seconde fois un Bil touchant les plantations de sucre ; & les deux Chambres s'ajournerent ensuite au 14. que le Roy donna en leur presence son consentement aux Actes suivans avec les ceremonies accoutumées. Acte de la Taxe sur les Terres. Acte pour renouveller le droit du Sel. Acte, pour recouvrer plus aisément les dettes dans les Colonies en Amerique. Acte pour empêcher l'entrée du Houblon étranger en Irlande. Acte pour accorder 14000. livres sterlings au Chevalier Thomas Lombe, qui a découvert une machine propre à la Fabrique d'Organzine d'Italie. Et à six autres Actes particuliers. Le Roy retourné au Palais St. James, & les Communes dans leur Chambre, les Seigneurs en grand Comité sur le Subside, résolurent à la pluralité des voix d'accorder à S. M. 22694. livres sterlings pour completer la difference des Subsides payables à la Couronne de Dannemarc, en conséquence de la Déclaration du Roy George I. dattée du 16. Avril 1727. (vieux stile ;) 41346. livres sterlings pour faire bon les non-valeurs du fond general ; 58688. livres sterligs pour les Officiers à la demi paye pour l'année courante ; 2962. pour les pensions des veuves d'Officiers ; 69000. pour bâtir & reparer les Vaisseaux de guerre pendant la même année. Les Communes agréerent le

lende-

lendemain toutes ces résolutions. Il ne se passa rien de considerable dans les Chambres jusqu'au 17. qu'on lut pour la premiere fois dans celle des Communes un Bil pour annuller les Contracts de vente des Biens du feu Comte de Derwenwater. Les Communes s'ajournerent ce jour-là au 24., & les Seigneurs au 28., mais ces jours-là, & les suivans, ils ne firent ensemble que lire & examiner divers Bils peu interessans jusqu'au 5. Mai, que les Communes agréerent le raport d'un Bil pour payer un million à la Compagnie du Sud, & ordonnerent qu'il seroit mis au net. Du 6. au 10. on ne voit de même rien de remarquable qui se soit passé au *Parlement.*

II. Le Comte de Rantzau, Envoyé Extraordinaire du Roy de Dannemarc, ayant presenté depuis peu au Prince de Galles le portrait de la Princesse Sophie-Amelie, sœur de Sa Majesté Danoise, le bruit s'est d'abord répandu que le Mariage de S. A. R. se conclura par les soins de ce Ministre, qui est vû de trés-bon œil à la Cour; & ce qui donne d'autant plus de sujet de le croire, est que ce Prince a fait tirer aussi son portrait pour l'envoyer pareillement à la Cour du Roy de Dannemarc.

III. Le Prince Kantimir, qui est arrivé ici en qualité de Résident de la Czarine, eut le 15. Avril sa premiere Audience particuliere du Roy, & délivra à Sa Majesté ses Lettres de créance. La Trésorerie reçut ordre ce jour-là de payer 14000. liv. sterl. au Chevalier Thomas Lombe, conformément à l'Acte du Parlement mentionné ci-dessus, en recompense de l'invention d'une machine propre à préparer la soye d'Italie, dite d'*Organzine.* Cette machine, qui se trouve à Derby, est assez extraordinaire dans son invention & ses ressorts, pour mériter une description. Elle a 26586. rouës & 977468 mouvemens

mens qui filent 73726. verges de soye chaque fois que la rouë d'eau tourne, laquelle faisant trois tours en une minute, peut travailler 318. milions 486320. verges dans un jour & une nuit. Une seul roüe que l'eau fait tourner, met tout le reste en mouvement; & l'on peut arrêter chaque roüe, sans causer aux autres aucune interruption. Une machine à feu communique un air chaud à chaque partie individuelle de cette machine; & une seule personne peut gouverner tout l'ouvrage.

IV. Tous les Yachts du Roy sont déja descendus à Greenwich, pour y attendre l'embarquement de Sa Majesté, qui a dessein de se rendre à Hannover. La plûpart des Ministres Etrangers seront du voyage; & la Reine prendra l'administration de la Régence pendant l'absence du Roy.

V. Quelques interessés de la Compagnie du Sud ayant demandé une Assemblée generale, elle se tint le premier Mai; on y publia neuf propositions qui doivent être présentées au Parlement comme Chefs d'un Bil pour diviser en fonds de Commerce & en Annuités, le Capital dont la Compagnie joüit actuellement. La substance de ces propositions, trop amples pour être ici raportées, se réduit; „ A convertir en annuités les trois quarts du fond de cette „ Compagnie, & d'en reserver l'autre quart pour le „ Commerce; à rembourser un million de livres „ sterlings d'obligations; à reduire à trois pour „ cent le reste, qui montera à environ trois millions; sur quoi il y aura un million de dettes, „ jusqu'à ce qu'il s'offre une occasion de les acquitter; & enfin à prendre telles mesures qui pourront mettre les affaires de la Compagnie sur un „ bon pied.

VI. *Hollande. La Haye.* Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, a reçu les complimens de quelques

quelques Députés de l'Assemblée des Etats Generaux, sur la naissance de la Princesse que la Reine Epouse du Roy son Maître a mise au monde ; & il a traité à ce sujet plusieurs Seigneurs de la Régence, & divers Ministres étrangers. A la demande de Mr. d'Ayrolles Ministre de la Grande-Bretagne, les ordres ont été expédiés pour préparer les escortes nécessaires au Roy son Maître dans son passage par ces Provinces pour se rendre à Hannover.

VII. *Pays-Bas. Bruxelles.* On dresse ici les instructions nécessaires pour les Commissaires de l'Empereur qui doivent entrer en conference à Anvers, avec ceux d'Angleterre & d'Hollande, pour convenir d'un nouveau Tarif, conformément à un des Articles du dernier Traité de Vienne.

Le 25. Avril Mr. Proly fils, fut chargé par les Etats de Brabant, de remettre pendant une année 5. millions 600. mille florins, afin de payer une pareille somme qui a été ci-devant hypotequée sur les Bureaux le long de l'Escaut. Il est depuis parti pour la Hollande, pour y traiter de cette affaire.

Le 4. Mai la Cour prit un deüil de 6. mois pour la mort de l'Electeur de Mayence, oncle de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays.

On aprend de Bruges & d'Ostende, que la vente des effets de la Compagnie, y avoit été achevée avec succés ; que huit balles de soye de Bengale, & 1364. Caisses de Thé Boë, avoient rendu 500. mille florins ; & que les interessés se flattoient par conséquent de recevoir une repartition de 15. pour cent.

ARTICLE

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissance, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. *Naissance.* La Comtesse de Plelo, Epouse de l'Ambassadeur de France à la Cour du Roi de Dannemarc, est accouchée d'une fille à Copenhague.

II. *Mariages.* Les Marquis Caraccioli, & de la Velle-Mendozze, épouserent à Naples le 14. Avril, le premier Mademoiselle d'Argente, fille du feu Duc de ce nom; & l'autre la sœur du Prince de San-Bueno-Caraccioli. Les nouveaux Mariés allerent ensuite à bord de deux Galliotes pour se rendre dans leurs Fiefs qui sont situés en Calabre.

Le 16. le Comte Loüis Ricardo Cavriani, Chambellan de la Clef d'or, épousa à Vienne dans la Chapelle du Palais Imperial, la Comtesse Antoinette née de Gilleis, Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante, en presence de l'Empereur & de toute son Auguste Famille.

Le Serenissime Margrave Frederic-Chrétien de Brandebourg-Culmbach fiança le 19. la Princesse Victoire Charlotte d'Anhalt-Schaumbourg dans la Ville de ce Nom, située dans le Westerwald; & ce Mariage fut consommé le 26.

Il y a encore un mariage conclu entre le Comte de Holstun, fils aîné du Marechal de Tallard, & Mademoiselle de Prye qui est un riche parti.

III. *Morts.* Sur la fin de Mars la Princesse de la Mirandole mourut à Bologne, laissant par son Testament son Palais avec les meubles qui en dependent

dent au Cardinal son frere ; son argenterie & ses bijoux au Duc son neveu ; divers legs pieux, & plusieurs autres à ses domestiques. La Marquise Bentivoglio, veuve du feu Marquis Loüis Fontaine a payé le même tribut dans la même Ville.

Le Prince Frederic d'Auvergne Religieux de l'Ordre de Clugny est mort à Paris : les Benefices dont il étoit pourvû, lui raportoient plus de cent mille livres par an.

La mort enleva à Naples vers le milieu d'Avril le Prince de Sonnino-Colonna dans la 65. année de son âge ; & le Prince de Mont-Corvin Pignatelli, frere de l'Evêque de Lece, qui étoit âgé de 87. ans.

Mr. d'Aubigni, l'un des Secretaires du Roi de France, & qui l'a aussi été de la défunte Princesse des Ursins, est mort à Paris, laissant trois millions de Biens à sa fille unique qui n'est âgée que d'environ quinze ans.

La nuit du 17. au 18. Avril mourut aussi dans la même Ville le Duc de Brissac : comme il ne laisse que deux filles, c'est le Chevalier de Brissac son frere qui herite de son Duché.

François-Loüis de Neubourg, Electeur de Mayence &c. est mort à Breslau le 18. *Voyez l'Article d'Allemagne.*

La Marquise Doüairiere de Surville, sœur du feu Marechal d'Humieres, & bellesœur du Comte de Bonneval, déceda le 22. à Paris à l'âge de 72. ans.

Mr. de Schucknecht, General d'Infanterie au service de l'Empereur est mort à Gran dans la Basse-Hongrie, où il étoit Commandant de la Ville & de la Citadelle.

Messire Charles-Loüis-Auguste le Tonnelier de Breteüil, Evêque de Rennes, Abbé de St. Pierre de Chaul-

Chaulnes, & Maître de la Chapelle de Musique du Roi, mourut dans son Diocese le 24.

L'Evêque de Laudeve a payé le même tribut à la nature, aussi-bien que Messire Joseph Gasquet, Maréchal de Camp au service de France, & Commandeur de l'Ordre militaire de St Loüis.

Mr. de Fraula l'un des Conseillers au Conseil Souverain de Brabant, mourut le 27. à Bruxelles fort regretté.

AVIS *de l'Imprimeur de ce Journal.*

LE Sr. Brandmuller, Imprimeur du Dictionnaire de Moreri à Bâle, pour lequel j'ai distribué un grand nombre de souscriptions, & délivré les trois premiers Tomes de cet ouvrage aux Souscripteurs, m'écrit que les trois derniers Tomes étant plus amples de 400. pages chacun que les trois premiers, & que l'Auteur ou Compilateur ne pouvant fournir de la matiere, aux ouvriers Imprimeurs, aussi promptement qu'il le faudroit pour hâter l'impression, en sorte que les Souscripteurs pussent dès-à-present recevoir lesdits trois derniers Tomes: Il prie le public, & sur tout les Souscripteurs, de vouloir bien prendre patience encore quelque tems; il offre cependant de fournir dans le courant du present mois, les 4. & 5e. volumes à ceux qui les souhaiteront, & qui ne voudront pas attendre pour avoir les trois derniers Tomes à la fois. En consequence des offres du Sr. Brandmuller, je les fais de même à ceux qui ont pris des souscriptions de moi, & j'attendrai leurs ordres à ce sujet.

Mondit Sr. Brandmuller me donne aussi avis, que pour satisfaire un grand nombre de personnes

qui

qui ont souhaité des souscriptions du Moreri aprés qu'elles étoient fermées, & qui se presentent tous les jours pour ce sujet, outre celles qui se presenteront encore dans la suite; il a pris la résolution de doubler le nombre d'exemplaires des derniers Tomes, & de recommencer l'impression des trois premiers, dans le moment que les trois derniers seront achevés d'imprimer, & offre dès à present, ou moi en son nom, de délivrer de nouvelles souscriptions à tous ceux qui en souhaiteront, aux conditions ci-aprés spécifiées.

On avertit cependant le public que quoique ce soit une réimpression, elle sera de même en tout que la premiere, sans le moindre changement: Voici l'Avis & les conditions que propose mondit Sieur Brandmuller.

Avis & Conditions ausquels Mr. Brandmuller, & en son nom Chevalier, Imprimeur de ce Journal, offre de délivrer des souscriptions pour le Dictionnaire de Moreri, d'une réimpression toute conforme à la premiere, qui s'acheve à Bâle.

LA rapidité avec laquelle on a rempli les souscriptions des deux mille Exemplaires que je tire de ce grand Ouvrage, m'a persuadé que le Public avoit quelque confiance en moi; que mon Plan ne lui étoit pas désagréable, & que le prix fixé à ce Livre n'avoit rien que d'attirant. J'en ai été encore plus convaincu depuis la distribution des trois premiers Volumes. Bien loin que j'aye aperçu le Public refroidi à la vûë de mon Ouvrage, un trés-grand nombre de Particuliers m'ont demandé des exemplaires à plus haut Prix que les Souscriptions; mais je n'ai pû les satisfaire, l'Edition étant entiérement venduë.

J'ai donc formé la résolution de mettre de nouveau cet Ouvrage sous la Presse, en faveur de ceux

qui m'ont déja manifesté leurs désirs, & de ceux qui pourroient leur ressembler. Mais il m'est impossible de donner l'Exemplaire pour vingt Florins d'Empire; les Additions que le Réviseur a faites à l'Edition, à laquelle je travaille sans relâche, vont à prés de deux cens Feüilles au delà de ce que j'avois présumé. Je croyois que l'on se borneroit, suivant le Projet publié, à quelques centaines d'Articles ou nouveaux, ou amplifiés, & je vois aisément qu'il y en aura quatre à cinq mille. Les trois Volumes que j'ai distribués en renferment dix-sept cens; le Quatriéme en a douze cens & davantage; le Cinquiéme, dont la Révision est finie, n'en renfermera guére moins, & l'Editeur est d'humeur de travailler sur le même Plan le sixiéme Volume, à quoi je ne m'oposerai pas, malgré la diminution sensible du juste gain auquel je pouvois m'attendre, & que j'aurois eu sans aucune injustice, si j'eusse préferé le desir de gagner à celui de mériter la confiance des Souscrivans.

Je me vois donc obligé, afin de ne me pas ruiner entiérement au service du Public, trop équitable pour exiger ce sacrifice, de mettre ma nouvelle Edition à vingt-quatre Florins d'Empire, ou 62. livres 8. sols argent de France. Cette addition ne paroîtra que trés modique, sans doute, à ceux qui réfléchiront que les centaines d'Articles qu'on devoit ajouter ou augmenter, ont été converties en milliers.

La raison qui m'engage à rehausser de Prix dudit Dictionnaire, est la même qui me servira d'excuse auprés du Public, de ce que je n'ai pas délivré tous les six Volumes de l'Edition, sur laquelle les Presses roulent, au tems que j'avois fixé. En general j'avois pris un terme trop court, ne réflechissant

tant pas assés sur l'inéxactitude des Ouvriers, dont on n'est pas le Maître.

L'on espere de fournir aux Souscrivans les trois premiers Volumes au mois de Septembre de l'année 1733. si le nombre des Souscriptions permet que l'on commence au mois de Juillet prochain cette réimpression; & les 3. derniers Vol. seront distribués 8. mois aprés que l'on aura fourni les trois premiers.

Le payement se fera de la sorte : On donnera 8. Florins d'Empire, ou valeur, en prenant la Souscription, 8. fl. en recevant les trois premiers Volumes, & les 8. derniers fl. lorsque les trois derniers Vol. seront distribués. Le Privilege de souscrire est accordé jusqu'au 1. Novembre de la presente année, aprés quoi on n'aura plus d'Exemplaires au même prix.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juin 1732.

ARTICLE I. *Litterature.* 385
ARTICLE II. *Espagne.* 396
ARTICLE III. *Italie.* 403
ARTICLE IV. *France.* 414
ARTICLE V. *Allemagne & Turquie.* 422
ARTICLE VI. *Pologne & Nord.* 433
ARTICLE VII. *Angleterre, Hollande & Païs-Bas.* 438
ARTICLE VIII. *Naissances, Mariages & Morts.* 442

TABLE

Generale & Alphabetique des principales Matieres contenuës dans ce Tome LVI.

A

Academie des beaux esprits formée à Berlin 61. autre de Chirurgie établie à Paris 119. autre de Musique à Strasbourg 233. autre de gens de Lettres érigée à Cesene. 260
Ancone déclaré Port de France. 180
Argouges (Messire d') sa mort. 78
Arrêt du Conseil d'Etat du Roy de France, sur un Mémoire des Avocats du Parlement de Paris 35. autre du même Conseil contre un Ecrit de l'Evêque de Laon 37. autre portant encore suppression d'un Imprimé du même Evêque 117. autre contre deux Lettres imprimées sous le nom de l'Archevêque d'Embrun au Cardinal de Rohan 118. autre touchant l'Abbé Paris. 417.
Assemblée des Etats de Brabant 376. sujet de cette Assemblée. *ibid.*
Atlas (description de l') 401

B

Bade-Dourlach (mort du Prince Héreditaire de) 380
Bamberg (suffrage du Ministre de) au sujet de la Pragmatique Sanction de l'Empereur. 279
Barbarie (suite des troubles en) 326
Barcelone. 17 Départ de la Flotte combinée d'Espagne & d'Angleterre du Port de cette Ville. *ibid.*
Beaune (le Vicomte de) pourvû par le Roy de France du Gouvernement de Brouage 270. Des-

cription de cette Ville. *ibid.* de quelle Famille est Mr. de Beaune. *ibid.*

Berlin. 129

Bichi (le Cardinal) arrive à Rome 258. y fait son entrée publique 327. reçoit le Chapeau de Cardinal. *Ibid.*

Bolagnos (mort du Comte de) 327 sa pompe funebre. 339

Bonneval (le Comte de) vû de bon œil en Turquie 363. embrasse la Religion Mahometane. *Ibid.*

Bourges (accidens arrivés à) 40

Brandebourg - Bareith (le Margrave Frederic Ernesté de) fiance à Brunswick la fille du Duc de Bevern. 77

Bruxelles. 76. 146. 227. 441

Bussy - Rabutin (Mr. de) Evêque de Luçon, reçu Membre de l'Academie Françoise. 198

C

Cadix. 18. 99. 175. 250. 325. 399

Carabiniers (Compagnie nouvelle de) formée en Espagne. 248

Carlos (l'Infant Dom) arrive à Livorne 182. reception qu'on lui fait *ibid.* y est attaqué de la petite verole 184. son rétablissement 262. reçoit les complimens à ce sujet. *Ibid.* Fête donnée par les Juifs de Livorne à cette occasion 263. ses Gardes augmentés 333. son départ pour Pise. *Ibid.* arrive à Monte-Pulci 334. son entrée publique à Florence 335. ceremonies observées à ce sujet, & à l'Audience qu'il eut du Grand Duc. *Ibid.*

Cesene (la Ville de) érige une statuë à l'honneur du Pape Regnant 260. Description de Cesene. *Ibid.* Récit d'un accident extraordinaire qui y est arrivé. 383

Caſſel. 62
Chariot de Triomphe magnifique fait aux dépens de l'Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour de France. 276
Charni (le Comte de) prête ſerment de fidelité au Grand Duc de Toſcane, à quel ſujet 26. formulaire de ce ſerment. *Ibid.*
Chauvelin (Mr. de) déclaré Ajoint du Cardinal de Fleury. 343
Clement XII. (le Pape) nomme à l'Evêché vacant d'Aſſiſi, & à l'Archevêché de Luques 22. préconiſe les Prélats qui y ſont nommés 102. donne le Chapeau aux Cardinaux Guadagni & Doria. *Ibid.* fait un preſent au Cardinal Bichi 103. gratifie d'une ſomme d'argent le Chapitre de Fraſcati, à quel ſujet 179. reçoit une Réponſe peu ſatisfaiſante à un compliment qu'il avoit fait faire à l'Infant-Dom-Carlos. 180. modere par un Edit divers privileges accordés par ſon Prédeceſſeur 258. ſoumet à la Gabelle diverſes Communautés Religieuſes 328. envoye des Lettres Patentes à l'Infant-Dom-Carlos, à quel ſujet 228. réflexions *Ibid.* confere divers Benefices 330. l'Ambaſſadeur de Malthe lui fait des repreſentations, à quel ſujet 403. nomme à quelques Nonciatures *Ibid.* annulle diverſes Bulles 404. créé des Conſervateurs du Peuple. 406
Cloches d'une grandeur extraordinaire. 351
Conſtantinople. 62. 136
Conti (Mariage du Prince de) 193. fêtes données à ce ſujet *Ibid.* obtient une permiſſion du Roy, à quel ſujet. 351
Conti (la Princeſſe de) ſa mort. 275
Copenhague. 68. 136. 436
Corſe (ſuite des troubles de) 30. 110. 191. 266. deſcription de cette Isle & du naturel de ſes Habi-

Habitans *Ibid.* rencontres des Imperiaux avec les Corses 338. résolutions des Rebelles. 412
Coscia (le Cardinal) incommodé à Naples 28. Monitoires contre ce Cardinal 104. quelle est sa peine de se rendre à Rome 261. réflexions sur son procés 404. son arrivée à Rome 405. Congrégations tenuës à son sujet 406. ses adieux & les presens qu'il fait à Naples. 408
Cothen (la Princesse de) sa mort. 308
Czarine (la) fait publier un manifeste, à quel sujet 216. ses Vasseaux lui prêtent un nouveau serment de fidelité 219. décharge de la peine de mort plusieurs criminels d'Etat 220. son départ pour Petersbourg 288. son entrée publique en cette Ville 289. & *suivantes*, fait publier une amnistie generale 367. établit une commission pour la direction de ses Armées navales *Ibid.* qui sont ceux que Sa Majesté a nommés pour cet effet. 368

D

D*Annemarc* (le Roy de) tient un grand Conseil, à quel sujet 293. se dispose à aller en Norwegue. 365
Declaration du Grand Duc de Toscane, sur son accession au Traité de Vienne. 44
Description de Baku & de Derbent. 366
Dessein pour construire un nouveau Quai à Paris. 351
Doria (le Marquis) Envoyé de Genes, vient faire au Roy de France des soumissions de la part de la Régence 38. son Audience publique. 414
Dresde. 131. 284
Dublin. 75. suite du Journal du Parlement. *Ibid.* 144. 227
Du Gué-Trouïn (Mr.) revient du Levant 39. ordre qui lui est donné d'aller à Alger 194. préparatifs

paratifs faits à ce ſujet ſuſpendus à Toulon. 415

E

EMpereur (l') confere diverſes Charges & quelques Benefices 43. 127. donne Audience à l'Ambaſſadeur de Veniſe, à quel ſujet 277. ſon Decret pour la Garantie de la Pragmatique Sanction 280. donne l'inveſtiture du Landgraviat de Heſſe-Caſſel au Roy de Suede 354. projette un voyage à Carelſbad 423. admet à ſon Audience le nouveau Nonce du Pape 424. créé quelques Chevaliers de la Toiſon d'Or. 428

Enigmes. 15. 93. 172. 247. 321. 395

Eſpagne (le Roi d') donne une Cedule en faveur des Anglois 249. ordonne de grands armemens 251. crée trois nouveaux Chevaliers de la Toiſon d'or 322. Quelle eſt la deſtination des préparatifs de guerre qu'on fait dans cette Monarchie 323. en quoi ils conſiſtent *ibid.* 401

Etats Generaux (les) accedent au Traité de Vienne. 304

F

FErno (Palais de l'Inquiſition à) réduit en cendres. 112

Fernambuc (la Flotte de) fait voile du Tage. 20

Fille ſauvage conduite à l'Hôpital de Châlons. 39

Florence. 84. 164. 409.

Foggia (tremblement de terre arrivé à) 182

France (la Reine de) accouche d'une Princeſſe 342. *Te Deum* chanté à ce ſujet. 343

François III. Duc de Lorraine prend congé de la Cour Britannique 139. ſon départ pour Greenwich 140. arrive à Hannover 211. reception qui lui eſt faite 212. ſuite de ſes voyages 213. 283. déclaré par l'Empereur Viceroi de Hongrie 354. ſon arrivée à Vienne. 421

G

Genes. 30. 265. 336. Arrivée d'Officiers Imperiaux en cette Ville pour passer en Corse 337. ombrage de la Republique au sujet de quelques Vaisseaux d'Espagne ; les Genois acquiescent aux demandes du Commandant de ces Vaisseaux 337. frayeur des Genois dissipée 410. nouvelle apréhension de cette Regence, à quel sujet. *ibid.*
Gibraltar (communication interrompuë à) 325
Girard (le Pere) déchargé des accusations intentées contre lui.
Gonzaga (arrivée à Bruxelles du nouveau Nonce) 228
Guadagni (le Cardinal) fait son entrée publique à Rome. 22

H

Hambourg. 131
Harrach (le Comte de) continué dans sa Viceroyauté. 107
Hollande. 145. 304. 440

I

Installation du Prince de la Tour & Taxis dans l'Ordre de la Toison d'or. 228
Jubilé universel publié à Rome. 329
Juifs baptisés à Paris. 420

K

Kinski (le Comte de) prend son Audience de congé à Versailles. 340
Kufstein (le Comte de) admis à l'Audience de l'Electeur de Mayence 206. Discours qu'il fait à ce Prince 207. est nommé Commissaire pour assister à l'élection d'un nouvel Electeur de Mayence. 424

L

Lettre du Corps Evangelique écrite de Ratisbonne à l'Empereur 287. autre du Pere Chamillard au sujet d'un faux bruit 345. autre du

Marquis

Marquis Maffei au P. Bevilagua ſur un évenement extraordinaire. 384
Lisbonne 19. la Nonciature de cette Ville réouverte. 101
Litterature. 3. 81. 155. 233. 311. 383
Livorne (arrivée à) des Flottes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne 23. Reglement donné au ſujet des Troupes de débarquement de ces Flottes 24. départ deſdites Flottes. 106
Londres. 70. 139. 221. 438
Lorraine. 41. 352
Lotterie tirée à Rome. 330. 407
Loüis XV. Roi de France, nomme à quatre Abbayes vacantes & à divers Emplois 32. 113. déclare le Chevalier d'Orleans pour aller complimenter l'Infant-Duc 113. donne Audience aux Députés du Parlement de Paris 192. Diſcours qu'il leur fait *ibid.* ordonne de tenir fermée la porte du Cimetiere de St. Medard à quel ſujet 196. renouvelle une Ordonnance qui regarde les Prétendus Reformés de ſon Royaume 273. ordonne divers campemens 415. fait la revûë de ſes Gardes. 416
Luques (la Régence de) demande du ſecours à l'Empereur, à quel ſujet. 427

M

Mareſchi (Teſtament du Cardinal) 328. ſa mort. 379
Mariage du Prince Royal de Pruſſe projetté 359. ſes fiançailles. *ibid.*
Marin-Antoine Calvi (Mr.) fait Provéditeur extraordinaire du Golfe de Veniſe. 339
Marſeille. 120
Mayence (mort de l'Electeur de) 430. ſes legs 431. ſa pompe funebre. *ibid.*
Monaco (la Princeſſe de) meurt dans la Ville de ce nom. 230

Mon-

Monmouth (la Duchesse de) sa mort. 305
Morville (mort du Comte de) 241
Moscovie (mouvemens en) 231
Moscow (Conseil formé à) 169. sortie de quelques munitions de guerre de cette Ville. 137

N

Naples. 29. 107. 181. 260. arrivée en cette Ville de deux Ambassadeurs de Tunis 407. Banqueroute considerable de deux Négocians. 408

O

Ode à l'Evêque de Metz 93. autre de Mr. Dassier Desbrosses 389. autre à l'honneur du Duc de Lorraine. 425
Omer-Aga Consul Turc part de Vienne 354. sujet de ses aprehensions. *ibid.*
Ouverture du Parlement de la Grande-Bretagne 222. Discours du Roi aux deux Chambres 223. Adresse de la Chambre des Seigneurs au Roi 294. Réponse du Roi 297. Adresse des Communes *ibid.* Journal du Parlement. 299. 369. 438

P

Palestine (le Prince de) ses démêlés avec la Maison Barberini 259. sa reconciliation. 329
Parme (la Duchesse Doüairiere de) prend possession du Duché de ce nom 185. Protestation à ce sujet du Commissaire du Pape 187. changement que fait cette Princesse dans le Gouvernement. 264
Poëme de Mr. Dassier Desbrosses. 238
Polignac (le Cardinal) prend congé du Pape. 332
Pologne (le Roi de) nomme des Commissaires pour terminer un certain differend 364. ses ordres pour la convocation d'une Diette.
Portugal. 19. 326. Liste des effets aportés dans ce Royaume par une Flotte revenuë de la Baye de Tous les Saints. 327
Poüille (desordres dans la) 182

Prag-

Pragmatique-Sanction proposée à la Diette de Ratisbonne 47. Ministres qui s'y opposent 128. résolution de quelques autres en se chargeant de la Garantie de cette affaire de la part de leurs Principaux. 203
Propositions des Pairs de la Grande-Bretagne. 369
Proscovie (la Princesse) meurt à Moscow. 78
Prusse (Mariage de la Princesse Royale de) 58. Edit du Roi en faveur des Protestans 208. autre au même sujet. 257

R

Reglement fait en Espagne au sujet du Commerce des Indes. 400
Résolutions prises par les Directeurs de la Compagnie du Sud. 375
Rio de Janeiro (la Flotte de) arrive dans le Tage 100. liste de sa cargaison. *ibid.*
Ripperda (le Duc de) va à la Cour du Roi de Maroc. 326
Roche-Guyon (le Duc de la) sa mort. 78

S

Saltzbourg (les Protestans de) inquietés pour cause de Religion 58. Démêlés à ce sujet 129. l'Archevêque leur permet de sortir du Pays. 205.
Sardaigne (l'ancien Roi de) gardé à vûë. 30
Saxe Gotha (mort du Duc de) 380
Sonnet en bouts rimés sur la Femme. 393
St. Aignan (le Duc de) vient à Rome, en quelle qualité 329. est conduit à l'Audience du Pape. 406
Statuë érigée à l'honneur de Guillaume III. Roi d'Angleterre. 145
Suede (le Roi de) arrive à Stralsund 66. débarque à Ysted 67. reception qu'on lui fait à son entrée à Stockholm *ibid.* continuë la pension ordinaire au

Duc

Duc d'Holstein-Gottorp 292. assiste aux délibérations du Sénat. 365

T

T*Opal-Osman* nommé Grand-Vizir 63. substance d'un Discours qu'il prononce dans le Divan *ibid.* tranquillité rétablie par ses soins 132. ses representations au Grand Seigneur 214. son naturel different de celui de son Prédecesseur 363. est déposé 428. réflexions à ce sujet. *ibid.*

Turcs (les) font la paix avec les Persans, 285. relation d'une Bataille qui a occasionné cette paix 286. réjoüissances à ce sujet 287. réflexions. 288

V

V*Enise.* 338 on y presse un armement. *ibid.*

Ughi (le Comte) s'évade de Londres 303. plaisanterie à ce sujet. 304

W

W*Irtemberg* (le Prince Hereditaire de) sa mort 78. Commandement donné au Prince Loüis de ce nom. 337

Fin de la Table des Matieres.

Extractum extensionis Privilegii Impressorii Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, ad sexennium.

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.